

**Compte-rendu de la séance du Conseil départemental
Le 26 novembre 2021
Adopté à la séance du Conseil départemental du 14 janvier 2022**

Madame CAVECCHI préside la séance.

Sont présents :

Mesdames et Messieurs :

AHRES Malika
ARCIERO Anthony
BACHARD Julien
BERTOLINI Pascal
BOEDEC Yannick
BOISSEAU Laetitia
CAVECCHI Marie-Christine
DECLERCK Mickaël
DUBRAY Paul (départ à 13 h 16 - pouvoir à FROMENTEIL Anne)
ECARD Sabrina
EON Pierre-Edouard
ETORE-MANIKA Edwina
FROMENTEIL Anne
HADDAD Patrick (départ à 13 h 15 - pouvoir à ISRAEL Deborah)
HAQUIN Xavier (départ à 13 h 09 - pouvoir à PLELAN Noellie)
ISRAEL Deborah
JOSE Patricia
LAMBERT-MOTTE Gérard
MELO Manuela
METREF Nadia
MEURANT Sébastien
MOINE Sarah
PELLISSIER Véronique
PHILIPPON Aziza
PLELAN Noellie
PUEYO Alexandre (départ à 12 h 36 - pouvoir à ETORE-MANIKA Edwina)
RAFAITIN-MARIN Agnès
ROBIN Patrice
ROULEAU Philippe
SABOURET Cédric
SCOLAN Muriel
STREHAIANO Luc
SUEUR Philippe (départ à 13 h 26 - pouvoir à SCOLAN Muriel)
TINLAND Virginie
TOUBOUL Morgan (départ à 13 h 19 - pouvoir à JOSE Patricia)
TOUNGSI-SIMO Cécilia
VATEL Thomas
VILLECOURT Céline
ZINAOUI Ramzi

Sont absents :

Mesdames et Messieurs :

BOUGEARD Nicolas - Pouvoir à SABOURET Cédric

MENHAOUARA Nessrine - Pouvoir à TOUNGSI-SIMO Cécilia

RUSIN Isabelle - Pouvoir à ARCIERO Anthony

Le *quorum* est atteint.

Table des matières :

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	6
II.	APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE	7
III.	INFORMATIONS	7
	2-09 Décision modificative n° 2 de l'exercice 2021. Budget départemental et budgets annexes du Château d'Auvers-sur-Oise, du Laboratoire départemental et de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE)	7
	2-16 Commune de Cergy : acquisition foncière de quatre logements sis au Sud de la ZAC des Linandes	13
3 -	Education et collèges - Actions éducatives - Vie étudiante et associative - Egalité des chances - Egalité femmes-hommes - Sport et Olympisme	14
	3-11 Attribution d'une subvention d'équipement à 62 collèges afin d'acquérir du matériel manquant ou de remplacer du matériel défectueux départemental de la restauration scolaire applicable au 1er janvier 2022 ; adhésion de la collectivité au réseau Restau'Co	14
	3-12 Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association valdoisienne "Ecole et Vie Locale", au titre de l'année scolaire 2020-2021	15
	3-13 Subventions 2021 aux associations "Mon Ame Sœur" et "Moulin de Pont Rû" et signature du Protocole relatif à l'hébergement d'urgence et l'hébergement temporaire des personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales	16
	3-14 Subvention de fonctionnement au Comité Départemental Olympique et Sportif du Val d'Oise (CDOS 95)	19
	3-16 HORS-RECUEIL Agence nationale du Sport - Appel à projets IMPACT 2024 Edition 2021 - Signature de la Convention et versement de la subvention accordée	20
	3-15 Syndicat Mixte d'Etudes d'Aménagement et de Gestion (SMEAG) de l'Ile de loisirs de Cergy-Pontoise : versement d'une subvention complémentaire à la participation 2021	21
4 -	Vie sociale et Insertion - Autonomie - Enfance et Famille - Santé - Sécurité Prévention spécialisée - Logement	25
	4-16 Rapport des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur la gestion du Département du Val d'Oise relative aux Mineurs Non Accompagnés (MNA) concernant les exercices 2015 et suivants	25
	4-17 Objectif Annuel d'Evolution des Dépenses (OAED) des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) accompagnant les personnes âgées, les personnes handicapées et les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pour l'année 2022	31
	4-18 Subventions de fonctionnement pour 2021 à trois associations agissant en faveur du handicap	40
	4-19 Signature de conventions pour le service des actions de santé au titre de l'année 2021, dans le cadre de :	41
	- la lutte contre des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France et avec le Centre hospitalier de Gonesse (relatives au financement des Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD)) ;	41
	- la lutte contre la tuberculose avec l'ARS d'Ile-de-France (relative au financement du Centre de Lutte Antituberculeuse (CLAT))	41
	4-20 Subventions 2021 en faveur du Centre hospitalier de Pontoise pour la Maison Des Adolescents (MDA) « PassAge Santé Jeunes » à Cergy, du Groupe Hospitalier Carnelle Portes de	

l'Oise (GHCP0) de Beaumont-sur-Oise pour « Ecoute-Ados », et du Centre hospitalier de Gonesse pour la MDA de l'Est du Val d'Oise	43
5 - Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces - Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la société	43
5-11 Convention-cadre de partenariat 2022-2024 avec l'Institut Paris Région.	43
1 - Attractivité territoriale - Emploi - Relations internationales - Tourisme - Action culturelle et Patrimoine remarquable - Numérique - Nouvelles Technologies de l'Information	44
1-09 Mise en œuvre de la stratégie départementale en matière de tourisme - Proposition de soutien aux lauréats de la neuvième édition de l'appel à projets touristiques innovants en Val d'Oise	44
1-10 Actualisation des modalités d'intervention du Fonds Social Européen (FSE) en Val d'Oise et coordination des candidatures valdoisiennes au dispositif REACT EU.	46
1-11 HORS-RECUEIL Subvention exceptionnelle du Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France)	47
2 - Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes	48
2-10 Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) - Répartition de la part « communes défavorisées » - Répartition 2021	48
2-11 Admissions en non-valeur et en créances éteintes des restes à recouvrer au titre de l'année 2021	57
2-12 Taxe d'aménagement - Année 2022	58
2-13 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 214 000 € HT pendant les périodes du 1er au 31 juillet 2021 et du 1er au 31 août 2021 (article R. 2123-1 du Code de la commande publique)	58
2-14 Mandat spécial - Déplacement de la Présidente du Conseil départemental et d'élus départementaux à l'occasion du 90ème Congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF)	59
2-15 Commune de Garges-lès-Gonesse : approbation du renouvellement du bail relatif aux locaux sis 36 à 44 rue Frédéric Joliot Curie - Espace Europe - et occupés par l'antenne sociale de Garges-lès-Gonesse	59
2-17 Mise à disposition de trois amphithéâtres de la Turbine au bénéfice de CY Université	60
2-18 Soutien aux médias locaux associatifs. Versement pour 2021 d'une subvention de fonctionnement aux radios locales du Val d'Oise au titre de l'exercice 2020. Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association VOTV au titre de l'exercice 2021	61
2-19 Organisation des astreintes et versement d'indemnités au Conseil départemental	62
2-20 Plan de renforcement des ressources humaines	63
IV. DESIGNATIONS	68
V. MOTION	68

Début de la séance à 11 h 14.

(Il est procédé à l'appel des présents)

Madame CAVECCHI

Merci Madame SCOLAN.

Encore désolée pour ce retard. Quant à s'organiser pour éviter la manifestation, vous savez comme moi que, quand il y a une manifestation devant les grilles, on ne sait jamais quelle ampleur cela prend et quelles sont les demandes. En conséquence, cela ne pouvait pas s'anticiper.

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame CAVECCHI

L'ordre de passage a été déterminé, compte tenu du caractère prioritaire de certaines délibérations.

Nous allons commencer par le rapport 2-09, soit la décision modificative n° 2, et le rapport 2-16 concernant des acquisitions foncières sur la commune de Cergy, de quatre logements de fonction dans le cadre de la construction d'un collège.

Ensuite, nous poursuivrons avec la 3^{ème} Commission et nous reprendrons notre cours normal : 4^{ème}, 5^{ème}, 1^{ère} puis nous finirons par la 2^{ème}.

Nous avons un diaporama. Vous avez deux hors-recueils : la subvention exceptionnelle du Ministère de la Culture et l'Agence nationale du sport un appel à projets avec l'autorisation pour moi d'accepter une recette, puis un diaporama qui concerne la Décision modificative. Ensuite, nous avons des désignations : le Comité régional de la biodiversité et l'association Alliance Seine-Escaut au Bureau et au Conseil. Enfin, une motion présentée par la minorité - nous y reviendrons en fin de séance - sur l'urgence climatique.

II. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE

Madame CAVECCHI

Tout d'abord, je vous demande si vous voulez bien approuver le compte-rendu de la séance précédente, c'est-à-dire celle du 15 octobre 2021. Y a-t-il des remarques ? Non. Je considère que le compte-rendu est adopté.

III. INFORMATIONS

2-09 Décision modificative n° 2 de l'exercice 2021. Budget départemental et budgets annexes du Château d'Auvers-sur-Oise, du Laboratoire départemental et de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE)

Madame CAVECCHI

Pour ceux qui ont des rapports, je vous demande de ne pas faire trop long, même si la Décision Modificative (DM) n° 2 est importante. Chacun est juge de son rythme, mais essayons de gagner du temps. La parole est à Monsieur BOEDEC.

Monsieur BOEDEC

Merci Madame la Présidente.

Comme tout le monde le sait, au moment de l'élaboration du budget primitif de 2021, toutes les collectivités étaient dans une certaine incertitude et tout le monde avait l'optique d'un choc économique lié à la crise sanitaire, et ce d'autant plus que la clôture 2020 était assez difficile pour le Département avec une chute du taux d'épargne brut de près d'un tiers. Force est de constater que ce choc n'a pas eu lieu en 2021 et que la situation des finances locales est plutôt plus positive que prévu, c'est l'objet de cette 2^{ème} décision modificative.

Sur les dépenses de fonctionnement, il y a :

- 32,9 millions d'euros de baisse de dépenses sur le secteur solidarité, dont 19,6 millions d'euros sur le Revenu de Solidarité Active (RSA), portant à 240 millions d'euros contre 260 millions d'euros du fait de la baisse du nombre de bénéficiaires ;

- 1,1 million sur le secteur des transports.

Cette baisse des dépenses permet d'inscrire une aide exceptionnelle de plus de 10 millions d'euros au secteur des établissements sociaux et médico-sociaux. Concrètement, il est donc proposé une aide supplémentaire de 1 050 € par place d'hébergement et 1 € de plus par heure de prestation au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie, de la prestation de compensation de handicap et des heures d'aide-ménagère pour les 134 services d'aide et d'accompagnement à domicile autorisés. Toujours en dépenses, il vous est proposé d'inscrire un net supplémentaire de 500 000 € pour l'Ile de loisirs et de 620 000 € pour la Maison Départementale de l'Enfance (MDE). Enfin, 29,5 millions d'euros sont intégrés à l'enveloppe des dépenses imprévues, qui atteint donc 82,5 millions d'euros en 2021, qui servira au futur excédent pour l'année 2022.

Les recettes de fonctionnement augmentent de 26,9 millions d'euros, essentiellement liées à une revalorisation de l'enveloppe des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) de 25,8 millions d'euros, compte tenu d'une dynamique exceptionnelle que l'on vit dans le Département en 2021.

En investissement, les dépenses baissent de 7,4 millions d'euros. Il y a 8 millions d'euros de baisse liés au décalage dans le temps de certains projets et, à l'inverse, il est proposé 1,1 million d'euros de crédits supplémentaires pour le service informatique.

En recettes, nous baissions de 25 millions d'euros notre recours à l'emprunt, ce qui l'amènera à 60 millions d'euros contre les 85 millions d'euros initialement prévus. Le décalage des chantiers entraîne de fait aussi évidemment un décalage du versement des subventions et donc une baisse de recettes estimée à 3,5 millions d'euros.

En résumé, sur un budget de 1 479,1 millions d'euros voté, la DM n° 1 l'avait porté à 1 496 millions d'euros. Il vous est donc proposé un ajustement de ce budget à 1 493 millions d'euros.

Si, en 2020, un effet de ciseaux est apparu - comme je le disais tout à l'heure - avec l'augmentation des dépenses sociales conjuguées à une baisse des recettes, comme les DMTO, puisqu'elles avaient baissé de 8 % en 2020. L'année 2020 voit un rétablissement assez rapide de nos équilibres financiers.

Comme vous le voyez, le taux d'épargne brut est estimé en atterrissage à 15 %, une capacité de désendettement qui devrait être autour de quatre ans et un long cours de dettes qui baisse encore un petit peu pour s'établir à 868 millions d'euros.

Ce rétablissement rapide des équilibres financiers permettra de vous proposer au début de 2022 un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Il est en cours de discussions et il tournera autour de 1,5 milliard d'euros entre 2022 et 2028. On pense pouvoir le présenter en janvier. Entre autres, il permettra aussi de revoir la politique RH, afin d'améliorer notre attractivité face aux autres collectivités, et peut-être au monde du privé, et de renforcer toutes les politiques liées à la solidarité, notamment le volet de protection infantile. Nous en reparlerons en janvier.

Monsieur SABOURET

Assez classiquement, l'opposition regarde avec attention les modifications budgétaires et essaie de regarder quelles sont leurs consistances et de produire une analyse sur la DM qui est proposée. Souvenez-vous, nous avons voté contre le budget primitif, contre la 1^{ère} DM de l'exercice 2021. Je vais tuer le suspens tout de suite, mais qui n'existait pas vraiment, pour vous dire que nous aurons la même position de vote sur la 2^{ème} DM qui s'inscrit dans la même logique que le budget initial et que la 1^{ère} DM.

D'abord, je tiens à rappeler que nous avons qualifié le budget primitif, c'était - rendons à César ce qui appartient à César - Monsieur Jean-Pierre MULLER qui, à l'époque, avait qualifié le budget primitif de "pessimiste". Il se trouve que la décision modificative nous donne raison. Vous indiquiez effectivement qu'il y avait une incertitude sur les conditions d'exécution de l'année 2021. Nous nous réjouissons que la situation économique soit meilleure et que le Département se retrouve dans une situation financière meilleure grâce à cela. En effet, il y a des DMTO qui sont en augmentation de 25 millions d'euros par rapport à ce qui était prévu initialement.

Mais, rappelez-vous, sur les DMTO, il y a une pratique qui consiste systématiquement à les sous-estimer et, en réalité, nous avons des marges de DMTO - je crois depuis sept années de suite - où, en fin d'exercice budgétaire, nous remettons des recettes de DMTO supplémentaires que l'on constate.

Cela nous interroge sur les conditions des calculs initiaux. Monsieur Gérard SEIMBILLE, qui était dans cette fonction avant vous, indiquait qu'il fallait être prudent sur l'évaluation des DMTO, je peux le concéder. Néanmoins, il faut être juste et essayer de les évaluer de manière réelle, exacte, parce que 25 millions d'euros représentent une somme considérable, un écart considérable.

Ensuite, les dépenses de RSA sont inférieures de près de 20 millions d'euros par rapport à ce que l'on imaginait. Nous pouvons nous en réjouir. L'amélioration de la situation de l'emploi doit jouer. Nous n'avons pas la certitude que les choses seront identiques l'année prochaine, mais cela va plutôt dans la bonne direction. Malgré tout, je cite une nouvelle fois Monsieur Jean-Pierre MULLER, mon prédécesseur, qui avait dit lors du débat d'orientation budgétaire : "Nous vivons dans des mondes parallèles". Cette impression se renforce avec cette proposition sur la partie utilisation de la marge de manœuvre nouvelle que nous constatons. Nous saluons le fait que 10 millions d'euros vont être accordés aux établissements et services sociaux et médico-sociaux. Chaque année, nous vous alertons sur les taux directs d'évolution des recettes extrêmement faibles accordés à ces établissements, puisque ces dernières années on a navigué entre 0 % la plupart du temps et 1 % dans le meilleur des cas. Pour ces établissements qui ont été en première ligne dans la crise sanitaire que nous avons connue, nous vous alertons sur le fait que cela ne paraît pas tenable dans la durée de les maintenir avec des taux d'évolution de leur budget qui sont aussi faibles. Là, on leur accorde 10 millions d'euros, mais on va certainement aborder le sujet tout à l'heure, puisqu'il y a une délibération sur les Etablissements et Services Sociaux ou Médico-Sociaux (ESSMS), mais ce sont 10 millions d'euros de crédit non reconductibles. Donc, en réalité, l'année prochaine, en base, ces 10 millions d'euros sont perdus. Donc, je pense que c'est un peu le cadeau de Noël d'un certain nombre d'établissements qui ne comptaient pas nécessairement sur ces 10 millions d'euros et qu'ils vont voir arriver dans leur budget en décembre.

Nous saluons cette marge de manœuvre financière, mais nous ne pouvons pas nous arrêter à cela aujourd'hui pour dire que la décision modificative change complètement la donne et prend en compte les attentes des ESSMS et du secteur social et médico-social.

Voilà les remarques que nous voulions faire sur cette DM, ce qui ne vous surprendra pas.

J'ai également une remarque. Vous annoncez un plan d'investissements ambitieux, dans le cadre d'un débat sur la DM ; je pense que nous aurons cela en Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), même si je ne sais pas quand il aura lieu. Cependant, je pense que le plan d'investissement 2022-2028 doit intervenir dans le cadre du DOB. En tout cas, sur l'investissement, on voit bien que cette année n'est pas une année de surinvestissement, puisqu'on utilise les 25 millions d'euros de marge de manœuvre sur la section d'investissement pour désendetter, pour retirer des recettes d'investissement de notre budget. C'est un choix qui est fait, mais on ne peut pas prétendre investir, lorsqu'on retire des recettes d'investissement. Concernant le plan d'investissement du Val d'Oise, nous serons très attentifs à ce que vous nous direz sur le prochain DOB, mais il serait temps de renforcer l'investissement, parce que nous sommes dans un département qui continue à voir sa population progresser. Nous sommes dans un département où les besoins d'investissement sont considérables dans beaucoup de domaines. Nous parlions des établissements sociaux et médico-sociaux. Il y a effectivement les questions d'aménagement du territoire et d'infrastructures. Il y a énormément de besoins. 200 millions d'euros par an, je ne suis pas sûr que cela suffise à couvrir tous ces besoins. Voilà les remarques que je voulais faire sur la décision modificative. Je suis sûr que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) sera extrêmement riche, au vu de ce que nous avons constaté dans cette DM.

Madame CAVECCHI

Je n'en doute pas et c'est un moment important. Je vais répondre sur la prudence. Monsieur BOEDEC voulait prendre la parole. Si j'ai autre chose à dire, je le dirai après.

Monsieur BOEDEC

J'allais dire la même chose : tout est dans l'épaisseur du trait entre le mot "pessimiste" et le mot "prudent". Cela dépend de l'endroit auquel on met le curseur. 25 millions d'euros, cela paraît beaucoup, mais c'est juste 10 % d'erreur. Entre 240 millions et 265 millions, cela fait 10 %. Tout est relatif en fait.

Madame CAVECCHI

Tout est relatif et je vous rappelle que, sur les DMTO, on a perdu une fois 30 millions d'euros et une autre fois 60 millions d'euros. Cela fait mal, donc ce sont des souvenirs qui sont récents, puisque cela date de sept ou huit ans. Ensuite, heureusement, cela est remonté, pour notre plus grand bonheur.

Je veux dire un mot sur le moment où nous avons voté le budget 2021. Fin 2020 - début 2021, quand nous avons construit le budget et que nous avons voté le budget 2021, nous avons des éléments de contexte qui étaient très différents. Rappelez-vous qu'ils étaient bien différents d'un simple pessimisme "habituel" qui nous est reproché et qui est inhérent à notre majorité. Ce n'est pas cela. La clôture 2020 a été particulièrement difficile pour les finances départementales avec un effondrement du taux d'épargne brut qui est passé de 14,5 % en 2019 à 9 % en 2020. C'était un signe d'alerte important. Qualifié d'optimiste par la minorité, le scénario de base de la Banque mondiale prévoyait un rebond mondial à 4,2 % en 2021. Donc, quand on est à la manœuvre et qu'on dirige un magnifique Département, évidemment on est prudent, raison pour laquelle vous aviez demandé à voter le budget présenté. Ensuite, au deuxième confinement du 30 octobre au 15 décembre 2020, le coût, moins important que celui du précédent, a été estimé à 12 % du Produit Intérieur Brut (PIB) pour le mois de novembre par la Banque de France. Ainsi, il y avait des signes qui disaient : attention, soyez prudents. C'est ce que nous avons fait. Je me réjouis et j'espère que vous aussi, même si vous ne le montrez pas dans votre vote. Je me réjouis que nous puissions aujourd'hui, même si cela est ponctuel, apporter ces 10 millions d'euros aux ESSMS, parce que c'est important. Nous leur demanderons aussi de travailler sur certaines priorités, donc ce sera un coup de pouce. Ce sera quelque chose de nécessaire aussi au niveau du personnel. Je pense que nous avons là quelque chose qui nous permet de réagir et il faut s'en réjouir il me semble.

Nous passons au vote.

Qui est contre ?

J'ai compris que c'était l'opposition.

La majorité est-elle pour ?

Je vous en remercie.

2-16 Commune de Cergy : acquisition foncière de quatre logements sis au Sud de la ZAC des Linandes

Madame CAVECCHI

Acquisition foncière de quatre logements sis au Sud de la ZAC des Linandes. Je laisse la parole à Madame TINLAND.

Madame TINLAND

Merci Madame la Présidente. Il s'agit de proposer l'achat de quatre logements en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) sur la commune de Cergy, sur la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Linandes, afin de pourvoir le collège Caroline Aigle qui ouvrira ses portes à la rentrée prochaine et pour lequel le foncier ne permettait pas de construire les logements. Nous réaliserons cette acquisition auprès de l'opérateur Crédit Agricole Immobilier pour un montant de 1 226 398 euros. Il s'agit de quatre logements. Vous avez le détail dans le rapport pour les personnels du collège qui seront logés pour nécessité absolue de service. Je précise que les logements ne seront pas prêts avant 2023 et que nous logerons les personnels qui ont besoin d'être logés en nécessité absolue de service dans les collèges avoisinants dans lesquels nous avons des logements disponibles.

Monsieur SABOURET

Nous voterons pour, parce qu'il n'y a pas tellement d'autre solution. Par contre, ce n'est pas nécessairement souhaitable que ce système se généralise quand on construit des collèges. C'est quand même mieux d'avoir les logements dans les établissements.

D'ailleurs, le principe du logement de fonction et de la nécessité absolue de service est la présence physique sur site, pour des raisons pratiques et des raisons de surveillance des lieux.

Ensuite, il y a aussi un aspect économique. Généralement, les assiettes foncières des collèges nous ne les payons pas : nous demandons des mises à disposition par les communes sur lesquelles nous construisons les collèges. Or, dès lors que nous achetons des logements, à l'extérieur, dans les conditions de n'importe quel acheteur, nous payons le foncier. En réalité, ces opérations sont beaucoup plus coûteuses que si l'on construit directement des logements sur l'assiette foncière du collège.

Je comprends très bien que l'assiette foncière ne le permettait pas par manque de place. Mais, ce n'est pas quelque chose à généraliser, parce qu'en réalité cela nous fait surpayer la construction des logements de fonction des collègues.

Madame CAVECCHI

Evidemment, nous sommes d'accord avec vous : quand il n'y a pas le choix, il faut prendre la solution la meilleure et l'assiette foncière des collègues va être un vrai sujet dans les années à venir.

Madame TINLAND

Il n'est pas question de le généraliser, bien évidemment. Mais, je pense que, dans les années à venir, la question se reposera, parce que chacun d'entre vous connaît notre difficulté à avoir des fonciers, ne serait-ce que pour construire un collège. Les emprises foncières sont tellement petites que nous risquons d'avoir ce problème pour d'autres constructions. On n'est pas dans l'idée de le généraliser.

Madame CAVECCHI

L'idée est qu'il n'est pas souhaitable de le généraliser, c'est clair et net. Nous sommes tous d'accord là-dessus.

Je vais vous demander de bien vouloir voter.

Si j'ai bien compris, tout le monde est d'accord. Merci beaucoup.

3 - Education et collèges - Actions éducatives - Vie étudiante et associative - Egalité des chances - Egalité femmes-hommes - Sport et Olympisme

3-11 Attribution d'une subvention d'équipement à 62 collèges afin d'acquérir du matériel manquant ou de remplacer du matériel défectueux départemental de la restauration scolaire applicable au 1er janvier 2022 ; adhésion de la collectivité au réseau Restau'Co

Madame CAVECCHI

Je passe à la question suivante : le rapport 3-11 d'attribuer une subvention d'équipement à 62 collèges, afin d'acquérir du matériel manquant ou de remplacer du matériel défectueux.

Madame TINLAND

Je vais aller vite, parce que je vous ai déjà parlé de cela, lors de la présentation de la dotation départementale de fonctionnement. Nous dotons 61 collèges pour 80 000 €, afin de leur rembourser les défibrillateurs achetés, puisque nous avons décidé de doter tous les collèges de défibrillateurs.

Dans ce rapport, il y a également 2 930 € pour le collège Bel Air à Franconville pour une armoire ventilée.

Le montant total se monte à 82 932,50 €.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Les défibrillateurs sont un vrai sujet et un vrai plus pour les collègues.

J'imagine que tout le monde est d'accord.

Pas de vote négatif ?

Pas d'abstention ?

Merci beaucoup.

3-12 Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association valdoisienne "Ecole et Vie Locale", au titre de l'année scolaire 2020-2021

Madame CAVECCHI

Nous avons ensuite la délibération qui concerne le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association valdoisienne "Ecole et Vie Locale" au titre de l'année 2020-2021 Je laisse la parole à Madame ETORE-MANIKA.

Madame ETORE-MANIKA

Merci Madame la Présidente. Je vais faire vite. L'association "Ecole et Vie Locale" est une association qui intervient dans les offres éducatives, notamment sur les packs collèges-entreprises et les speed-meeting pour les élèves de 3^{ème} et de 4^{ème} pour la découverte du monde de l'entreprise et les techniques de sensibilisation de recherche de stages.

Pendant la Covid, cette association a été mise en difficulté et cette aide à hauteur de 9 960 € permettra à l'association de compenser les non-perçus et d'éviter la mise en difficulté de l'association. Nous comptons sur ces partenaires historiques et essentiels, car ils sont appréciés pour leurs actions, en majorité réalisées par des bénévoles anciens salariés retraités des entreprises et surtout ils œuvrent au côté du Département en faveur des jeunes Valdoisiens depuis 17 ans sur ces actions éducatives.

Madame CAVECCHI

Très bien merci beaucoup.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Tout le monde est favorable.

Merci.

3-13 Subventions 2021 aux associations "Mon Ame Sœur" et "Moulin de Pont Rû" et signature du Protocole relatif à l'hébergement d'urgence et l'hébergement temporaire des personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales

Madame CAVECCHI

Il s'agit de subventions 2021 à deux associations "Mon âme sœur" et "Moulin de Pont Rû" et la signature d'un protocole - c'est important pour nous - relatif à l'hébergement d'urgence et l'hébergement temporaire des personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Un vrai sujet. C'est assez dramatique. Les chiffres sont assez terribles. On sait qu'en conséquence on a de la difficulté et les enfants, qui sont des co-victimes. Nous avons des mesures. Je rends la parole à Madame Edwina ETORE-MANIKA qui va nous en parler largement. Nous avons une pensée pour Michèle BERTHY.

Madame ETORE-MANIKA

Oui, tout à fait, parce que cette subvention intervient dans le cadre de la stratégie départementale d'égalité femmes-hommes 2020-2023 votée en décembre 2020. Elle concerne deux associations :

- "Mon Ame Sœur" est basée à Saint-Gratien et à Eaubonne. Nous les avons rencontrés avec ma collègue, Madame Virginie TINLAND. Ils interviennent surtout sur l'accueil, l'écoute, l'accompagnement et la réorientation des personnes victimes de violences. Ils mettent en place un parcours de reconstruction des femmes qui sont victimes de violences conjugales, ainsi que des aides pour les enfants qui sont co-victimes.
- "Moulin du Pont Rû" est basée à Bray-et-Lû dans le Vexin. Ils organisent des voyages immersifs pour les enfants co-victimes et les femmes pour qu'ils puissent sortir de l'isolement et reconstruire un parcours professionnel.

Pour la petite anecdote, hier, nous avons visité deux brigades de gendarmerie, à Pontoise pour Madame Virginie TINLAND et à Louvres pour ma part. A l'unanimité, le retour des colonels était en faveur de "Mon Ame Sœur", entre autres parce qu'ils sont un interlocuteur privilégié et essentiel. Quand la gendarmerie reçoit des plaintes de femmes, elle les réoriente rapidement vers "Mon Ame Sœur" qui répond 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

La deuxième partie du rapport consiste en la signature du protocole relatif à l'hébergement d'urgence et temporaire, lequel comprend dorénavant trente places, dont vingt qui ont une facilité d'accès par le Service social du Département. De même pour la plateforme 115 désormais utilisable par le Service social du Département.

Pour information, ce rapport a eu un avis favorable des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Commissions. Par rapport au contexte, au lendemain de la Journée internationale de la lutte contre les violences faites aux femmes, ce serait un signal fort et un message important de voter ce rapport, si possible à l'unanimité de l'Assemblée départementale. Merci Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Edwina.

Pas d'intervention ?

Oui.

Madame ISRAEL

Madame la Présidente, chers collègues, en ce lendemain de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, nous nous félicitons évidemment de ce soutien qu'apporte le Conseil départemental à ces deux associations qui œuvrent pour accompagner les femmes victimes de violences et leurs enfants et les aider à se reconstruire.

Toutefois, je tiens à rappeler la triste réalité qui est celle de la situation actuelle des violences faites aux femmes qui va malheureusement en s'aggravant dans notre période de crise sanitaire, économique et de repli social. En effet, les confinements successifs ont souvent favorisé les violences conjugales en jouant un rôle de déclencheur. Ainsi, 9 % des femmes en couple ont indiqué avoir été victimes de violences pendant le premier confinement selon un sondage de l'Institut Français d'Opinion Publique (IFOP) pour l'association "Solidarité Femmes". Près d'une femme sur dix, et pour 30 % des victimes, ces violences ont commencé avec ce confinement.

Selon les services de police, ces violences ont ainsi augmenté de 10 % en 2020 et il semble que cette tendance désastreuse continue en 2021. Ainsi, alors qu'en 2020, 102 femmes ont été tuées, selon l'association "Féminicide", par leur compagnon ou ex-compagnon. Ce chiffre a déjà été dépassé pour l'année 2021.

Nous ne pouvons donc pas ménager le moindre effort dans notre lutte contre les violences faites aux femmes. Je pense ainsi à un récent article du Monde qui souligne que les violences conjugales touchent aussi les adolescentes, parfois même dès le collège, qui ne se rendent pas compte de leur situation et qui ne se considèrent pas comme des femmes battues, alors même qu'elles sont victimes de violences. Selon certains acteurs, c'est là un angle mort de l'action publique, avec un manque de prévention pour les jeunes, de formation pour leurs encadrants et de dispositifs d'aide adaptés à ces adolescentes.

J'espère donc que cela ne sera pas sous-estimé dans notre département et que le développement de la prévention des violences conjugales dans nos collèges pourra être étudié.

Madame CAVECCHI

Juste un petit mot : c'est déjà le cas. Ce sujet nous tient à cœur : il y a déjà un travail avec des actions éducatives, des interventions de théâtre, des forums, etc... pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles et travailler sur l'égalité filles-garçons. Si, dans l'éducation, nous arrivons pas à pas de façon continue à avancer sur ces sujets, nous pouvons penser que la génération suivante réagira autrement.

Nous étions hier avec Monsieur le Maire de Sarcelles pour inaugurer la Maison des femmes de l'association "Du Côté des Femmes", association exceptionnelle avec laquelle le Département travaille de manière intense. C'était très émouvant. Je peux vous dire que le Département ne manquera pas, ne faillira pas, c'est clair. Cela ne peut pas être autrement. Nous avons déjà fait beaucoup de pas, nous avons été remerciés, mais il faut continuer.

J'imagine que tout le monde est favorable à cette délibération. Nous ne pouvons pas être contre. Merci beaucoup.

3-14 Subvention de fonctionnement au Comité Départemental Olympique et Sportif du Val d'Oise (CDOS 95)

Madame CAVECCHI

Je vais donner la parole à Monsieur HAQUIN qui, pour détendre l'atmosphère à la suite de cette délibération lourde, va parler du Comité Départemental Olympique et Sportif du Val d'Oise (CDOS 95).

Monsieur HAQUIN

Merci Madame la Présidente. Je vais faire assez court. Le CDOS a plusieurs rôles importants sur le Département :

- des projets, notamment en matière de sport-santé ;
- les rapports avec les différents comités ;
- la préparation des événements en vue des Jeux olympiques 2024.

Nous avons reporté cette délibération pour les rencontrer et être certains que le CDOS s'inscrirait dans la même dynamique que le Département.

Nous avons notamment insisté sur le handisport et le sport adapté, et la nécessité d'avoir des actions très concrètes dans le domaine.

Nous sommes tombés d'accord avec le CDOS, c'est pourquoi, Madame la Présidente, nous vous proposons de leur accorder une subvention d'un montant de 30 000 € pour leur fonctionnement, ainsi que 20 000 € au titre des projets spécifiques qu'ils mettront en place.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Pas de remarques ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Merci beaucoup.

3-16 HORS-RECUEIL Agence nationale du Sport - Appel à projets IMPACT 2024 Edition 2021 - Signature de la Convention et versement de la subvention accordée

Madame CAVECCHI

J'ai maintenant la délibération, dont le rapport était hors-recueil, sur l'Agence Nationale du Sport (ANS) avec l'appel à projets IMPACT 2024. Qui le rapporte ? Monsieur HAQUIN.

Nous allons avoir une petite recette intéressante de l'Agence Nationale du Sport.

Monsieur HAQUIN

Effectivement, c'est extrêmement positif. Dans la volonté de fournir aux Jeux olympiques 2024 des bénévoles issus des territoires, le Département a répondu au projet lancé par l'Agence Nationale des Sports (ANS), dans la continuité de la réflexion des groupes de travail mis en place, notamment celui du "volontariat insertion". Il est à noter que 1 000 projets ont été déposés auprès de l'ANS, 500 ont été déclarés éligibles, 100 sont financés.

Le projet de notre Département est financé à hauteur de 30 000 €, c'est le plus financé de l'ensemble de ceux déposés. C'est dire s'il a retenu l'attention, s'il est riche et surtout concret. Nous pouvons estimer que vingt-quatre jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la Ville seront formés, et que nous pourrions les labelliser "Génération 2024".

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser Madame la Présidente à signer pour avoir ces 30 000 € de subvention.

Madame CAVECCHI

Je pense que tout le monde est d'accord pour les 30 000 €.

Monsieur SABOURET

C'est un dossier qui est arrivé tardivement. Il serait mal venu de notre part de ne pas accepter d'être financé, d'autant plus que c'est une opération qui bénéficiera à de jeunes Valdoisiens et qui est intéressante dans la perspective de la préparation des événements à venir, dont nous sommes un peu éloignés, mais pas tant que cela.

Madame CAVECCHI

Cela viendra au moment voulu. Merci beaucoup.

Je fais voter.

Tout le monde est d'accord.

Merci beaucoup.

3-15 Syndicat Mixte d'Etudes d'Aménagement et de Gestion (SMEAG) de l'Ile de loisirs de Cergy-Pontoise : versement d'une subvention complémentaire à la participation 2021

Madame CAVECCHI

Pardon, j'ai oublié l'intervention de Monsieur ZINAOU. Voulant aller très vite, je suis allée trop vite. Je devais donner la parole à Monsieur ZINAOU. C'est important, parce qu'il s'agit de l'Ile de loisirs de Cergy-Pontoise, un lieu important du Val d'Oise.

Monsieur ZINAOU

En effet, merci Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Cette délibération a pour objet d'accorder une subvention complémentaire au Syndicat Mixte d'Etudes, d'Aménagement et de Gestion (SMEAG) de l'Ile de loisirs de Cergy-Pontoise au titre de l'année 2021.

Pour rappel des modalités de paiement, nous partageons le déficit de l'Ile de loisirs pour moitié avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP). Or, il s'avère que le résultat prévisionnel pour l'année 2021 affiche un déficit pour le moment qui peut être estimé à 2,4 millions d'euros. Pour avoir un ordre d'idées, c'était 1,9 million d'euros au titre de l'année 2020.

Cela appellerait une participation de notre part de 1,2 million d'euros et il en serait de même pour la CACP. Cette prévision résulte des conséquences à la fois de la crise sanitaire, de l'augmentation du personnel nécessaire au contrôle des pass sanitaires, de l'accident de baignade survenu au mois d'août qui a conduit l'équipe à renforcer ses effectifs de médiation et de surveillance et de la météo qui a été mauvaise cet été.

Notez toutefois que, compte tenu de cette situation exceptionnelle, notre Présidente, ainsi que le Président de la CACP et le Président de la SMEAG, Monsieur Thibault HUMBERT, également Conseiller régional, ont conjointement sollicité la Présidente de la Région Ile-de-France, afin d'obtenir une aide exceptionnelle pour qu'elle puisse participer à combler ce déficit.

Afin de permettre au SMEAG de faire face à ses difficultés de trésorerie, il vous est proposé de fixer une subvention complémentaire d'un montant de 475 614,38 € et d'autoriser le versement de la moitié maintenant et le versement de la seconde moitié avant la fin de l'année. Merci.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup Monsieur ZINAOU. Des interventions ? Monsieur SABOURET.

Monsieur SABOURET

Nous connaissons la situation particulière de l'Ile de loisirs avec les années 2020 et 2021, qui ont été des années compliquées en termes de fréquentation et donc de recettes. Cela ne nous avait pas échappé.

Par contre, nous savons aussi que la situation de l'Ile de loisirs était un peu fragile avant même la crise sanitaire que nous avons vécue. En conséquence, notre interrogation est la suivante : La situation de déficit chronique de l'Ile de loisirs est quelque chose que nous connaissons dans les années à venir, ce qui posera la question de la manière de gérer cette problématique, parce que s'il faut mettre 1 million d'euros au pot tous les ans, cela va être compliqué. J'avais posé la question en Commission des Finances. Il y a une subvention exceptionnelle de fonctionnement de la Région de 937 000 € qui allégera un peu la charge à la fois de la CACP et du Département, puisque nous sommes financeurs à égalité du fonctionnement de l'Ile de loisirs.

Néanmoins, c'est mieux d'avoir une subvention, plutôt que pas de subvention du tout. La Région s'en tire bien - si j'ose dire- en ne finançant qu'à cette hauteur-là et en étant financeur habituel uniquement de l'investissement, parce que nous savons que c'est le fonctionnement qui coûte, lorsque les Iles de loisirs sont construites. Une fois l'investissement réalisé, nous basculons sur du fonctionnement.

Je m'interroge véritablement sur le degré de soutien à long terme que nous pourrions obtenir de la Région, partie prenante des Iles de loisirs, puisque les Iles de loisirs sont une compétence régionale, et sur les risques financiers pour le Département du Val d'Oise à long terme avec une situation financière dégradée de l'Ile de loisirs.

Bien entendu, nous voterons pour la subvention exceptionnelle, mais c'est un point d'inquiétude sur lequel nous aimerions avoir des éclaircissements.

Madame CAVECCHI

L'inquiétude, on peut l'avoir, quand on voit la pluie au mois d'août. Franchement, cela faisait partie des accords de base. Je n'ai pas le nombre de Valdoisiens qui fréquentent l'Ile de loisirs sur l'année, mais ce doit être très important, quand on voit la foule. Il ne faut pas que ce soit un puits sans fond, mais ce n'est pas choquant que le Département participe, quand on voit le nombre de Valdoisiens qui sont sur l'Ile de loisirs.

Par ailleurs, j'ai remarqué que les équipes en place réagissent le plus vite possible pour trouver des solutions, quand il y a des difficultés de temps, de maladie ou autre. Donc, il n'y a pas des équipes qui se laissent vivre et qui attendent que cela arrive. Il y a quand même des équipes sur le terrain. Je me dis que, partout où il y a beaucoup de Valdoisiens, le Département a aussi son rôle à jouer. C'est aussi du sport, c'est aussi notre façon de soutenir le sport, c'est aussi notre façon de soutenir une certaine forme de tourisme, donc cela ne me choque pas, mais il ne faut pas que ce soit un puits sans fond.

La discussion avec la Région va s'instaurer tout doucement. Il faut avancer sur ce sujet.

Monsieur PUEYO

Madame la Présidente, je vais juste réagir en tant que Vice-Président de cette base et que Conseiller communautaire de Cergy Pontoise. Donc, je vais voter de nombreuses fois ces fonds.

D'abord, par rapport à la Région, il faut rappeler que ce sont les statuts de la base de loisirs, Ile de Loisirs de Cergy-pontoise, cinquantenaires maintenant, qui imposent à la Région de payer l'intégralité de l'investissement et aux deux collectivités locales de couvrir les frais de fonctionnement. Nous avons évidemment un travail à faire sur l'intégralité des statuts, mais qui n'est pas évident à transformer. Malheureusement, cela fait plusieurs années que cela n'avance pas.

Ensuite, l'Ile de loisirs subit depuis de nombreuses années - j'en ai parlé au Préfet - une pression de la part de l'Etat, au niveau de la sécurité et de l'hygiène, qui engendre des frais supplémentaires, des frais importants, des frais que je ne trouve pas toujours justifiés. Par contre, l'Etat ne donne rien, ni en investissement ni en fonctionnement, mais il impose de nouvelles règles systématiques et notamment ces quatre ou cinq dernières années. J'en ai déjà parlé, parce que les frais ont énormément augmenté en termes de sécurité.

Concernant le déficit de l'Ile de loisirs, il faut quand même comprendre que ce n'est pas Center Parc. Donc, nous avons un rôle social à jouer, avec des tarifs qui sont ce qu'ils sont, et aussi c'est un parc. On ne demande pas au bois de Boulogne ou au bois de Vincennes de rapporter de l'argent. Donc, quand on entretient des arbres et un espace vert, cela ne rapporte pas d'argent, cela n'a qu'un coût. Nous ne sortirons jamais de cette situation.

Quand nous allons draguer les bassins, que nous coupons les arbres, cela ne rapporte pas d'argent et, en même temps, c'est le cœur et le poumon vert de Cergy-Pontoise, vu que la ville nouvelle a été construite autour de la base. C'était dans son plan d'origine.

Enfin, oui effectivement il y a plus d'un million de personnes qui entrent chaque année à l'Ile de loisirs de Cergy-Pontoise, ce qui en fait le premier lieu d'accueil du Val d'Oise. Nous essayons de transformer tout cela. Nous avons le Conseil d'Administration (CA) cet après-midi. Le Président, Thibault Humbert veut justement transformer ces millions d'entrées aussi en dépenses, en activités pour l'Ile de loisirs. Je ne sais pas si nous arriverons un jour à l'équilibre, parce qu'il s'agit d'un déficit structurel lié à l'entretien d'un patrimoine immense et cher. Nous tenterons, en tous cas, de limiter le déficit et que ce soit rentable ou au moins à l'équilibre, quand quelqu'un vient pour dépenser de l'argent, s'amuser, faire du sport.

Madame CAVECCHI

Merci.

Je passe au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Tout le monde est d'accord.

Merci.

4 - Vie sociale et Insertion - Autonomie - Enfance et Famille - Santé - Sécurité Prévention spécialisée - Logement

4-16 Rapport des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur la gestion du Département du Val d'Oise relative aux Mineurs Non Accompagnés (MNA) concernant les exercices 2015 et suivants

Madame CAVECCHI

Il y a plusieurs rapports de ce type.

Il s'agit de donner à l'Assemblée un retour des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur la gestion du Département du Val d'Oise relative aux Mineurs Non Accompagnés (MNA) concernant les exercices 2015 et suivants.

La CRC a beaucoup travaillé avec le Val d'Oise ces derniers mois, en particulier concernant l'enfance. Nous avons déjà échangé sur le sujet. Quelques correctifs étaient demandés. C'est Madame PELISSIER qui va en parler.

Madame PELISSIER

Merci Madame la Présidente. Nous aurons plusieurs rapports. Je crois que c'est l'avant-dernier.

Ce rapport concerne uniquement la gestion des Mineurs Non Accompagnés dits MNA. Nous avons eu deux rappels au droit.

Le premier rappel au droit concernait la mise en œuvre sans délai de la mise à l'abri de tous les jeunes reconnus MNA. Quand ce phénomène de MNA est arrivé, il est vrai que nous avons été un petit peu dépassés, comme tous les Départements, par l'afflux d'enfants. De ce fait, nous avons un peu de mal à les caser - il faut dire ce qui est. Quand la Chambre Régionale des Comptes est passée, nous avons déjà fait beaucoup d'avancées sur le sujet. Aujourd'hui, le Département a structuré ses capacités d'accueil en organisant un appel à marché avec des structures hôtelières, de manière que ces enfants soient systématiquement mis à l'abri. Il n'y a pas d'enfant qui reste sur le carreau, tous les enfants sont mis à l'abri. Aujourd'hui les enfants mis à l'abri, qui sont en structure hôtelière ne sont que des enfants en cours d'évaluation, ce qui veut dire qu'aujourd'hui globalement, il y a un roulement d'une soixantaine d'enfants qui restent moins d'un mois, puisque nous respectons les délais d'évaluation. Ainsi, dans le mois qui suit, s'ils sont mineurs, ils sont placés dans une structure adaptée.

Le deuxième rappel au droit était d'orienter les MNA confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), vers des établissements socio-éducatifs pour garantir leurs droits. Je viens de le dire : quand ils étaient mineurs, ils étaient systématiquement envoyés dans des structures adaptées.

Nous sommes même allés plus loin, puisque nous avons créé des places spécifiques pour ces jeunes, puisque nous avons créé des places systématiquement dédiées aux MNA. Par ailleurs, nous avons créé aussi 159 places conventionnées dans des foyers de jeunes travailleurs pour des jeunes qui sont entre la minorité moins le quart et la majorité pour leur donner des formations et leur proposer une voie d'accès à l'autonomie. Ces 159 places seront étendues, puisque nous allons offrir jusqu'à 300 places.

En moyenne, 50 % de l'ensemble des jeunes mis à l'abri et reconnus comme mineurs isolés sont orientés vers d'autres Départements aujourd'hui, puisque les textes nous permettent de le faire, dans la mesure où le Val d'Oise est extrêmement accueillant, plus accueillant que beaucoup de Départements, et que des Départements n'en avaient pas. Ainsi, nous leur trouvons des places dans d'autres Départements, ce qui permet l'allègement de notre charge et la participation de tous à l'éducation de ces jeunes.

Concernant la sortie des MNA de la minorité, nous les accompagnons comme sont accompagnés l'ensemble des enfants qui sont confiés, qu'ils soient MNA ou non, à travers nos structures éducatives et avec tous les dispositifs d'insertion qui sont offerts, tels l'égalité des chances, l'école de la deuxième chance, etc. Aucune différenciation n'est faite.

Voilà, en résumé. Bien sûr, nous travaillons pour encore améliorer les choses et pour accueillir ces enfants. Actuellement, nous en avons un petit peu moins. Le flux s'est un petit peu arrêté, en raison de la Covid et du fait qu'ils sont répartis sur tout le territoire.

Madame CAVECCHI

Merci Madame PELISSIER.

Je voulais ajouter quelque chose. Si des MNA arrivent sur notre territoire, c'est parce que l'Etat laisse passer et laisse travailler les réseaux. Ces enfants n'arrivent pas par hasard. Ils sont parfois une petite dizaine à arriver le lundi matin avec des camionnettes et ils sont déposés en bas des services sociaux. Il faut s'en occuper, parce que ce sont des enfants, que c'est important, que c'est notre travail et que c'est notre raison d'être. Mais, nous aimerions bien que l'Etat fasse le travail avec les réseaux qui font que ces enfants arrivent les uns après les autres. Quand un réseau se tarit un petit peu, cela a été le cas pendant la Covid, c'est un autre qui s'ouvre dans les huit jours qui suivent.

Nous faisons le travail, nous le faisons de bon cœur, mais il ne faut pas laisser les Départements tout seuls face à cette responsabilité.

Madame METREF

Madame la Présidente, chers collègues. Dans le rapport que vous nous avez transmis, vous concluez que le rapport de la CRC considère que la politique conduite par le Département est satisfaisante concernant les MNA. Pour notre part, nous ne sommes pas du même avis. Tout d'abord, le rapport considère que notre mise à l'abri, lors de la phase d'évaluation, se fait dans des conditions d'accueil insatisfaisantes, à cause du délai qui était en moyenne de 83 jours, et qui a même atteint 117 jours en août 2019. Vous nous informez que ce délai a été ramené à 27 jours en moyenne. J'espère que c'est effectivement le cas, même si ce délai reste trop long. Je rappelle que, selon l'article R221-11, l'accueil lors duquel sont réalisées les investigations permettant d'évaluer la minorité doit être mis en place pour une durée de 5 jours.

Insatisfaisantes, toujours selon ce rapport, puisque notre accueil se fait dans 98 % des cas à l'hôtel ce qui, selon eux - et nous partageons cet avis -, n'est pas compatible avec un suivi de qualité et ne permet pas de garantir l'accès aux droits dévolus aux mineurs isolés et notamment le droit à l'éducation à travers un accès à la scolarisation ou à la formation, mais également le droit à la santé et celui de subvenir à ses besoins matériels et vitaux. Ensuite, après la phase d'évaluation de la minorité, le rapport pointe d'autres motifs d'insatisfaction, notamment le fait qu'un tiers des jeunes reconnus MNA continuent d'être hébergés dans des hôtels. Dans votre rapport, vous précisez que de nouvelles places d'hébergement ont été créées, afin d'accueillir plus de MNA dans des maisons d'enfants à caractère social ou dans des foyers de jeunes travailleurs. J'espère que cela sera suffisant pour arrêter complètement les hébergements à l'hôtel, puisque vous savez que le projet de loi Protection des enfants prévoit, dans son article 3, d'interdire l'hébergement des mineurs protégés dans les structures non autorisées, telles que les hôtels. Le projet de loi ayant déjà été adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, puis adopté par la Commission des Affaires sociales du Sénat, où il sera débattu en décembre, le Département doit être prêt.

Vous comprendrez donc que notre groupe ne partage pas votre satisfaction concernant la politique départementale pour les MNA. Merci.

Madame CAVECCHI

Merci Madame METREF. Je l'entends.

Si nous vous disons que nous avons réduit le temps de travail d'évaluation, c'est que c'est vrai. Par contre, il faut quand même se dire que, quand on reçoit des mineurs qui n'en sont pas - vous savez que c'est allé jusqu'à un mineur de 32 ans -, ce sont de jeunes majeurs et nous n'en avons pas la charge. Alors, quand nos services, qui ont de l'expérience, estiment que ces jeunes ne sont pas mineurs, ils les mettent à l'hôtel, le temps que l'évaluation se termine. Dans la majeure partie des cas, il s'avère que ce sont des majeurs. Dans ce cas, nous n'avons pas à les prendre en charge. Par contre, j'insiste sur le fait que ces jeunes, une fois qu'ils sont reconnus mineurs, nous les prenons en charge comme tout autre enfant du Val d'Oise et nous ne les lâchons pas quand ils arrivent à 18 ans, ce qui est extrêmement important, parce que nous leur permettons de se construire un avenir.

Basiquement, nous les avons accompagnés économiquement - cela coûte beaucoup d'argent au Département - et nous n'allons pas gâcher cela. Une fois qu'ils sont là, qu'ils ont appris le français et qu'ils sont allés à l'école, il faut leur donner la capacité de pouvoir s'installer comme il faut et d'avancer. Il faut qu'ils soient volontaires sur le sujet. Ce n'est pas seulement notre volonté. Il faut aussi qu'ils soient en accord avec cela et qu'ils aient envie. Nous avons passé quelques années à essayer de leur donner envie de s'intégrer. Il faut aussi qu'ils le veuillent. Ce n'est pas si simple. Nous savons bien qu'ils ont vécu des choses extrêmement difficiles, mais nous essayons et nous ne les lâchons pas comme ça. Nous travaillons sur le logement, sur le travail. Et je donne la parole à Madame PELISSIER, parce qu'il y a des choses qui me tiennent à cœur.

Madame PELISSIER

Tu as raison dans tout ce que tu dis, Marie-Christine.

Madame METREF, dans un monde idéal, nous aimerions faire les évaluations en une journée, parce que ces prestations hôtelières nous coûtent pas moins de trois millions d'euros.

Si nous pouvions récupérer ces trois millions d'euros justement pour les mettre dans l'éducation des enfants, cela nous arrangerait beaucoup. Nous avons vraiment beaucoup travaillé sur le sujet. Comme le dit Madame la Présidente aujourd'hui, ceux qui sont en hôtel, c'est vraiment parce que, de toute évidence, ils ne sont pas mineurs. Je vous rappelle que nous en avons entre 40 et 60 aujourd'hui, alors que nous avons plus de 600 MNA au Département, c'est dire que nous avons réduit les choses.

En ce qui concerne le nouveau texte qui interdirait la mise à l'hôtel, ce texte ne concerne que les mineurs. Pour l'évaluation, nous aurons toujours la possibilité de les loger en hôtellerie. Comme l'a rappelé Madame la Présidente, nous ne voulons pas prendre la responsabilité de mettre avec nos enfants des majeurs qui, quelques fois, sont délinquants ou violents. Ainsi, nous ne voulons pas prendre cette responsabilité, puisque nous sommes chargés de la protection des enfants. C'est pour cette raison que cette évaluation se fait à l'extérieur.

Madame CAVECCHI

On voit bien que c'est un sujet extrêmement complexe.

Je vais quand même dire un mot pour remercier nos services, parce qu'ils ont un travail délicat, de confiance et nous leur faisons toute confiance. Je veux les remercier de leurs efforts et de leur investissement sur le sujet.

Ce n'est pas simple du tout et, je le redis, ce serait bien que l'Etat fasse le travail à son niveau, parce qu'il y a un moment où ce ne peut pas être que les Départements qui gèrent la situation.

D'autres interventions ?

Non.

Pas de vote. C'est un donner acte.

4-17 Objectif Annuel d'Evolution des Dépenses (OAED) des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) accompagnant les personnes âgées, les personnes handicapées et les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pour l'année 2022

Madame CAVECCHI

Nous avons l'Objectif Annuel d'Evolution des Dépenses (OAED) des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux, les fameux ESSMS accompagnant les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance. C'est un moment important. Je vois que Madame PELISSIER et Madame BOISSEAU vont se répartir le travail. Je vous laisse la parole très rapidement. Madame BOISSEAU commence.

Madame BOISSEAU

Merci Madame la Présidente, chers collègues.

Nous avons coutume d'appeler ce rapport "le rapport d'orientation budgétaire". En ce début de mandature, nous lui avons préféré le terme de "orientation annuelle d'évolution des dépenses". Cela montre que notre objectif premier n'est pas une contrainte budgétaire de principe, mais bien un accompagnement de nos établissements dans les projets qui sont les leurs, parce que c'est ainsi que nous comprenons le dialogue de gestion : un équilibre entre d'une part une prise en charge de nos usagers de plus en plus qualitative et d'autre part une gestion responsable des finances de notre collectivité.

Nous mesurons les contraintes qui pèsent sur nos établissements, le Ségur de la santé notamment a créé une concurrence forte entre les structures. Nous sommes très attentifs au dialogue toujours en cours sur ce sujet majeur.

Certains s'en souviennent peut-être : l'Assemblée départementale avait voté en 2021 le maintien des budgets autorisés aux ESSMS pour 2020 assortis d'une enveloppe complémentaire de 3,1 millions d'euros. Que les choses soient claires, cette enveloppe est acquise aux établissements. Si nous ajoutons à ces 3,1 millions d'euros les mesures nouvelles que nous finançons et que nous encourageons, nous augmentons le budget de 2021 de nos ESSMS de 3,77 %.

Cette année, nous proposons une augmentation supplémentaire globale de 1,7 million d'euros qui entreront de manière pérenne dans les budgets des établissements. Comme l'an passé, il est proposé que ce budget supplémentaire soit attribué :

- aux ESSMS les plus en difficulté, en début d'effort de redressement ;
- au financement de revalorisation salariale ;
- au financement de contrats d'apprentissage et de stages gratifiés ;
- à la mise en œuvre d'actions innovantes, qui répondent aux orientations départementales, soit la bientraitance, la télémédecine, la mutualisation entre le domicile et les établissements d'hébergement.

Pour le secteur des personnes en situation de handicap, les dépenses accordées à ce titre aux ESSMS s'élèvent à 96 millions d'euros. L'année 2021 a été marquée par la montée en charge du foyer de vie La Porte Ouverte à Menucourt en octobre 2020. Une capacité de 45 places, dont 50 % dédiés à l'accueil de personnes handicapées vieillissantes - un sujet qui nous est cher. Nous savons tous combien nous avons besoin de ces places, ne serait-ce que pour accueillir des usagers plus jeunes dans nos Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM) et nos foyers de vie. Un parcours plus fluide entre toutes ces structures avec les âges. L'extension de 10 places du FAM Béthanie à Menucourt. Enfin, la fusion du foyer d'hébergement Aïda avec le foyer d'hébergement Puits de la Marlière, ce qui a permis l'extension de 7 places accordées. Je salue mes collègues, Madame Sarah MOINE et Monsieur Ramzi ZINAOUI, qui étaient venus à l'inauguration de ces nouvelles places. Nous avons vécu un moment très touchant avec les résidents, heureux de nous montrer ces nouveaux logements et leur aménagement.

Pour l'année 2022, nous travaillons sur deux projets importants. Nous poursuivons la montée en charge du FAM externalisé Béthanie à Menucourt, ainsi que l'extension du foyer Puits de la Marlière à Arnouville et à Sarcelles. Le deuxième semestre 2022 verra également l'ouverture de 12 places supplémentaires au foyer Simone Veil à Jouy-le-Moutier.

Pour le secteur des personnes âgées, les dépenses accordées aux ESSMS s'élèvent à 124 millions d'euros. L'année 2021 a été marquée par le déménagement en février de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) des Tilleuls d'Eaubonne vers Argenteuil.

A cela s'ajoute la mise en service en fin d'année de l'extension de 11 places à l'EHPAD Les Jardins d'Iroise à Saint-Gratien. Pour l'année 2022, nous travaillons sur plusieurs projets :

- l'ouverture de l'EHPAD à Villiers-le-Bel programmée sur le second semestre 2022, une plateforme multimodale assez exceptionnelle et unique pour notre Département. A bien des égards, cet EHPAD préfigure l'EHPAD de demain, l'EHPAD hors les murs : Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) et Services Polyvalents d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD). Nous y reviendrons certainement, lors de l'inauguration - je le souhaite vivement ;
- la reconstruction de l'EHPAD public Pays de France Carnelle sur la commune de Viarmes avec une ouverture programmée au premier trimestre 2022. Je salue Madame Manuela MELO qui suit ce dossier de près. Pensé comme un EHPAD ouvert, il sera en mesure de proposer un PASA, avec 10 places d'hébergement temporaire et 14 places d'accueil de jour ;
- 2022 verra également le lancement de l'appel à projets pour la création d'un nouvel EHPAD à 100 % habilité à l'aide sociale à Sarcelles.

Concernant les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), le Département du Val d'Oise en compte 134, qui sont autorisés à intervenir sur le Département auprès des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et aussi de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Seuls deux SAAD bénéficient d'une tarification administrée, mais les 134 sont financés en grande partie par le Département via les plans d'aide APA et PCH.

Nous pouvons être fiers que le Département applique un tarif à 21,90 € pour toutes les heures d'APA et de PCH : c'est le plus haut d'Ile-de-France. Depuis le 1^{er} janvier 2021, le Département a réceptionné dix dossiers de demande d'autorisation. Sur ces dix demandes, nous avons deux arrêtés d'autorisation et quatre sont en cours d'instruction. 2022 sera une année vraiment importante pour les SAAD, puisque le modèle de financement des SAAD devra être remplacé par un modèle instaurant un tarif national plancher pressenti à 22 € de l'heure, auquel devrait s'ajouter un complément de 3 € pour les SAAD qui s'engageraient dans une démarche qualité.

Nous porterons une attention forte sur les SAAD qui offriront une plus grande amplitude horaire le soir, le week-end et un accompagnement des besoins les plus soutenus. Ces plus grandes amplitudes répondront aux besoins de nos usagers. Nous attendons les précisions qui seront données dans le Projet de Loi de Finance de la Sécurité Sociale pour l'année 2022 (PLFSS 2022).

Voilà pour ma partie, Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci Laetitia. Madame PELISSIER reprend la parole.

Madame PELISSIER

Sur les ESSMS, il y a aussi des dépenses qui sont consacrées à l'enfance et qui, cette année, se sont élevées à 120 millions d'euros. Ils ont servi notamment à :

- une montée en charge des extensions 2020 des services d'action éducative en milieu ouvert - nous en avons parlé tout à l'heure ;
- une montée en charge des places MNA, puisque ce sont 428 places qui ont été créées sur la dernière année et un peu plus maintenant. Elles ont été remplies à 98 %. C'est dire que ces places n'ont pas été inutiles ;
- la mise en place de 120 places de Service d'Accueil Modulaire (SAM), qui sont des places de placement à domicile. Elles ont été remplies à 96 %. Nous allons étendre avec 43 places de plus, puisque c'est une nécessité.

En 2021 a été mise en place la contractualisation avec l'Etat à 50 %, dite "Plan Taquet".

Avec cette aide de l'Etat, nous avons créé :

- 15 places de centre parental, des mesures supplémentaires d'accueil en milieu ouvert avec 6 nouvelles places dites intensives ;
- 9 places en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), adossées à un Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) ;
- 8 places en Institut Médico-Educatif (IME) ;
- 15 places en institut thérapeutique éducatif, ouvert 365 jours par an, vous l'avez voté il y a peu de temps ;

- Un service accueil urgences, avec les 14 places ouvertes pour les fratries. Nous travaillons sur ce sujet pour accueillir les enfants en fratrie ;
- 24 places d'équipe mobile ;
- 23 places de SAM au soutien aux familles et aux familles d'accueil.

Cette montée en charge des dispositifs sera étalée sur deux ans, comme nous le permet le plan Taquet. Je vous rappelle que c'est un montant d'investissement de près de 10 millions d'euros, répartis à 50 % avec l'Etat. Nous allons le faire sur 2021 et 2022.

Sur 2022, nous allons donc poursuivre ces investissements avec notamment des places en MECS que nous allons réserver à des situations complexes, parce que nous voyons bien que nous avons de plus en plus de situations extrêmement difficiles que nous n'arrivons pas à gérer avec des places d'accueil classiques. Nous allons donc créer 6 places sur ces situations complexes.

Madame CAVECCHI

Quand même 10 millions d'euros. Laetitia reprend la parole. Nous finissons par ce sujet, mais c'est une dotation exceptionnelle.

Madame BOISSEAU

10 millions d'euros, la majorité est extrêmement contente et fière de pouvoir mener une action d'une telle ampleur. Nos établissements ont connu des moments très difficiles. Ils ont fait preuve d'un engagement et d'une résilience exceptionnels. Il y a quelques semaines encore, nous nous projetions dans l'après-crise. Malheureusement, nous devons nous raviser temporairement.

En tout état de cause, nos structures restent sur un entre-deux. Des pesanteurs demeurent, nées de la crise sanitaire. C'est pourquoi nous avons souhaité cette dotation. Pour lever ces pesanteurs quand elles existent et nous tourner vers l'avenir, il s'agit de crédits non reconductibles versés avant la fin de l'année 2021 aux ESSMS les plus exposés financièrement pendant cette crise sanitaire et aux SAAD, également très en difficulté - comme dit précédemment. Nous avons souhaité avoir une acception la plus large possible. Une dotation exceptionnelle de 1 050 euros par place d'hébergement et service sera octroyée :

- pour les enfants confiés à l'ASE : aux structures d'hébergement ;
- pour les seniors aux EHPAD : aux Unités de Soins de Longue Durée (USLD) habilitées à l'aide sociale, aux résidences autonomes habilitées à l'aide sociale, à 100 % pour ces deux dernières ;
- pour les personnes handicapées : aux FAM, aux foyers de vie, aux foyers d'hébergement du secteur PH, aux Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et aux Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH).

En ce qui concerne les 134 SAAD autorisées par le Département, ils percevront une dotation équivalente à 1 € par heure de prestation réalisée au titre de l'APA et de la PCH et des heures d'aide-ménagère.

Comme vous avez pu le lire dans le rapport, ces financements pourront servir à équilibrer une fin d'année difficile ou à financer des actions répondant aux orientations départementales, comme la bienveillance, la mutualisation entre le domicile et les établissements, l'innovation et la télémédecine, ou à aider à réduire les déficits. La liste des possibles est assez longue. En tout état de cause, avec nos établissements, nous travaillerons aussi sur des projets, tels qu'une meilleure qualité de vie au travail pour les personnels - ils sont précieux - dans ces trois secteurs, voire sur des investissements pour préparer l'après, pour participer au financement de travaux de rénovation énergétique, pour accompagner une démarche de labellisation, pour financer des installations sportives dans les trois secteurs, comme notre nouvelle Maison de l'Enfance qui sera dotée d'une salle de sport. Il serait bien que cet exemple soit suivi plus largement par tous les établissements.

Voilà l'esprit de cette dotation, Madame la Présidente, donner à nos structures les moyens de préparer, de se projeter dans un avenir que nous construisons ensemble.

Madame CAVECCHI

C'est un joli programme. Nous sommes contents de pouvoir faire cet effort, cette année, exceptionnellement. Véronique, voulais-tu ajouter quelque chose ?

Madame PELISSIER

Puisque Monsieur SABOURET a dit que "C'est un cadeau de Noël", je voulais simplement ajouter que les enfants, dont je m'occupe par ma compétence, croient encore au Père Noël.

Madame CAVECCHI

C'est joliment dit.

Monsieur SABOURET

Permettez-moi de dire qu'il y a des points positifs et des points négatifs que je vais souligner.

Tout d'abord, le rapport est très complet, très clair. Félicitations à ceux qui l'on préparé, parce que c'est une source d'informations tout à fait précieuse, complétée par les interventions. Il y a un effort de 10 millions d'euros fait grâce aux marges de manœuvre financière dégagées. Il y a la possibilité d'abonder aujourd'hui de 10 millions d'euros les établissements et les services sociaux et médico-sociaux du Département. Nous y sommes forcément sensibles. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous voterons cette délibération. C'est la seule raison en réalité pour laquelle nous voterons cette délibération, parce que nous avons un certain nombre d'inquiétudes et de points de vigilance qui sont classiques - qui ne vont pas vous surprendre.

Sur les 10 millions d'euros, ne soyons pas non plus dans l'excès dans l'utilisation que nous allons en faire. Tout à l'heure, Monsieur Yannick BOEDEC disait que 5 millions d'euros ne représentaient que 10 %, lorsqu'on rapportait à la masse.

Pour un établissement, je rappelle que 10 millions d'euros correspondront environ à 1 000 € par place, ce qui représente 10 à 15 jours de trésorerie. Cela ne fait pas plus sur une année de 365 jours. C'est une bouffée d'oxygène tout à fait bienvenue et - je pense - que les établissements seront satisfaits de trouver un petit peu d'air à travers cette subvention, mais cela ne change pas fondamentalement la donne économique pour l'ensemble des établissements sur une longue période, d'autant que ces crédits - vous l'avez souligné - sont des crédits non reconductibles.

Ils seront probablement utilisés d'ailleurs comme un outil, soit de rétablissement de ces comptes quand on est en grosse difficulté financière - un certain nombre d'établissements le sont -, soit une sorte d'épargne de précaution pour faire face à l'année à venir qui risque d'être compliquée.

J'en viens au point un peu plus négatif. Aujourd'hui, le choix que vous faites est celui d'un budget à 0 %. En réalité, on revient à un taux directeur à 0 %, dans la mesure où on reconduit les budgets 2022 par rapport aux budgets 2021. Il y a 0 % d'augmentation dans un contexte où l'inflation a repris, où les mesures salariales sont la conséquence indirecte de la crise sanitaire et de revendications dans les établissements, dans lesquels travaillent les premiers de corvée, avec des salaires extrêmement faibles, avec des conditions de travail qui sont souvent compliquées. Dans les EHPAD, c'est le cas. Dans les établissements qui accueillent des enfants handicapés ou des adultes handicapés, c'est le cas également. Donc, il y a des remontées de terrain qui montrent que nous n'allons pas tenir sur un budget en augmentation 0. Là, on a un budget à augmentation 0 et la seule marge a été divisée par deux par rapport à l'année dernière, puisque nous avons 3 millions d'euros de marge pour les mesures nouvelles et, là, nous sommes sur 1,7 million d'euros de marge pour les mesures nouvelles, 0,5 % pour les mesures nouvelles, avec un certain nombre de projets qui ont été annoncés et qui absorberont en grande partie ces mesures nouvelles. Sur les 10 millions d'euros, je pense qu'il n'y a pas de quoi sauter au plafond. C'est cela de pris et c'est en cela que nous voterons favorablement, mais attention, nous avons des attentes d'amélioration des conditions de travail et de situation matérielle des salariés dans les ESSMS. On n'y fera certainement pas face avec efficacité, si on maintient ce verrouillage budgétaire du Département avec une politique menée depuis plusieurs années. Quand le verrouillage budgétaire dure longtemps, on sait ce qui se passe.

A faire des "gains de productivité" sur ce qui est essentiellement un travail qui passe par du contact du relationnel, nous atteignons vite les limites. Pour connaître un certain nombre de directeurs d'établissement et pour avoir des remontées de terrain, je peux vous dire qu'il faut réexaminer cette politique. Nous vous invitons à la réexaminer attentivement et nous serons très vigilants.

Madame CAVECCHI

Juste une petite correction, Monsieur SABOURET, ce n'est pas 0 %. C'est 0 + 0,5 %.

Monsieur SABOURET

C'est 0,5 %, mais fléché sur des mesures nouvelles. L'année dernière, on avait 1 % qui était fléché sur des mesures nouvelles. Cette année, on a 0,5 %, donc la moitié de ce qu'on avait l'année dernière, mais fléché à chaque fois sur des mesures nouvelles. En réalité, pour un établissement qui n'a pas de projets nouveaux, qui continuera à faire en 2022 ce qu'il a fait en 2021, qui n'a pas d'extension du nombre de places, qui n'a pas un service nouveau rendu aux usagers ou aux résidents, cet établissement aura exactement le même budget.

Madame CAVECCHI

Je vous interromps. Cela fait longtemps que nous n'avons pas fait + 0,5 %.

Monsieur SABOURET

Justement, ce que je dis est qu'en réalité...

Madame CAVECCHI

Donc, on avance.

Monsieur SABOURET

Non. 0,5 %, ce n'est pas en base. 0,5 %, ce sont les mesures nouvelles. L'année dernière, on avait fait 1 % sur les mesures nouvelles. En fait, on fait du 0 % chaque année.

Au bout de cinq ou six ans, dans les établissements, on ne sait plus comment faire sur le 0 %. Donc, nous voulons vous alerter.

Madame CAVECCHI

Très bien.

Madame BOISSEAU

Je répète : 2021, c'était 1 %. Pour 2022, c'est + 0,5 %. Je suis désolée, je vous explique exactement ce que l'on fait pour 2022 : c'est + 0,5 %. Comme je le disais tout à l'heure, le 1 % est acquis. Cela a permis d'augmenter les budgets et cela se maintient.

Madame CAVECCHI

On peut discuter sur les mots ou sur les expressions. Ce ne sont pas des mesures nouvelles. On leur demande de faire des projets novateurs. Donc, ils peuvent tout à fait travailler sur les projets qu'ils ont et les développer.

Monsieur STREHAIANO

C'est une simple réflexion. En écoutant avec attention notre collègue, Monsieur Cédric SABOURET, je songe à cette citation - je ne sais plus de qui elle est : "Les chiffres sont des innocents auxquels, sous la torture, on finit par faire dire n'importe quoi".

Madame CAVECCHI

Cela permet de nous détendre. Après ces échanges intéressants, je vais vous demander de voter. J'ai compris que vous votiez cette délibération et je m'en réjouis.

4-18 Subventions de fonctionnement pour 2021 à trois associations agissant en faveur du handicap

Madame CAVECCHI

Cela va aller très vite. Madame Laetitia BOISSEAU va nous faire voter des subventions de fonctionnement pour 2021 à trois associations travaillant en faveur du handicap.

Madame BOISSEAU

Merci Madame la Présidente. Je vais faire très vite. Cela revient tous les ans.

La première subvention est l'Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques (UNAFAM). Très importante, cette association suit tout ce qui est lié aux maladies psychiques, elle accompagne les familles.

Je crois qu'elle a cinq antennes sur le Département. Elle a beaucoup de bénévoles. Je salue leur travail formidable. On leur accorde une subvention de 19 000 € au titre de 2021.

La deuxième association, c'est le programme-phare de l'ESSEC. Cela concerne le handicap et permet à des élèves de 3^{ème} jusqu'en terminale qui sont en milieu ordinaire d'être accompagnés à travers ce programme pour maximiser leurs chances de réussite. À ce programme qui revient tous les ans, on accorde 19 196 €.

Enfin, la troisième subvention est l'APF France Handicap, anciennement Association des Paralysés de France (APF) - que tout le monde connaît - qui a une attention particulière sur le champ de l'insertion et qui aurait des projets pour favoriser le sport à l'horizon des Jeux 2024. Nous sommes très contents et leur accordons une subvention de 35 000 €.

Madame CAVECCHI

Merci Madame BOISSEAU.

Pas d'intervention ?

Non.

On vote.

Tout le monde est d'accord.

Merci beaucoup.

4-19 Signature de conventions pour le service des actions de santé au titre de l'année 2021, dans le cadre de :

- la lutte contre des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France et avec le Centre hospitalier de Gonesse (relatives au financement des Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD)) ;

- la lutte contre la tuberculose avec l'ARS d'Ile-de-France (relative au financement du Centre de Lutte Antituberculeuse (CLAT))

Madame CAVECCHI

Une délibération importante. Des signatures de convention pour le service des actions de santé pour l'année 2021. Je me tourne vers Madame FROMENTEIL pour lui donner la parole.

Madame FROMENTEIL

Merci Madame la Présidente. Je vais être concise. Ce rapport porte sur la signature de trois conventions.

Deux conventions concernent les conventions avec les Centres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD). Il y en a quatre sur le Département, dont un qui est dans un hôpital. La subvention pour l'année 2021 pour ces CeGIDD versée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) au Département est de 1,12 million d'euros, dont 336 675 € pour le Centre hospitalier de Gonesse.

Après habilitation par les délégations, la troisième convention est destinée à mettre en œuvre la lutte contre la tuberculose par les Centres de Lutte Antituberculeuse (CLAT) qui s'occupent des centres antituberculeux. Une partie importante de la subvention est versée par l'ARS au Département et elle est orientée plus particulièrement vers des actions hors les murs. Cette contribution financière de l'ARS est proposée à hauteur de 1,345 million d'euros au titre de l'année 2021.

Madame CAVECCHI

Merci Anne. Des remarques ? Pas de remarques, pas d'interventions.

Nous votons.

Tout le monde est favorable.

Merci beaucoup.

4-20 Subventions 2021 en faveur du Centre hospitalier de Pontoise pour la Maison Des Adolescents (MDA) « PassAge Santé Jeunes » à Cergy, du Groupe Hospitalier Carnelle Portes de l'Oise (GHCPO) de Beaumont-sur-Oise pour « Ecoute-Ados », et du Centre hospitalier de Gonesse pour la MDA de l'Est du Val d'Oise

Madame CAVECCHI

Subventions 2021, c'est Madame FROMENTEIL qui reprend la parole.

Madame FROMENTEIL

Ce sont les Maisons Des Adolescents (MDA), c'est très important surtout en ce moment dans le contexte actuel. Ce rapport porte sur les subventions à trois structures :

- la Maison des Associations à Gonesse ;
- Ecoute-Ados à Beaumont ;
- PassAge à Cergy Préfecture, qui a une antenne et reçoit à l'Hôpital de Marine.

La subvention est 20 000 € pour Gonesse pour 140 jeunes, 20 000 € pour Beaumont qui a reçu 158 jeunes et 30 000 € pour PassAge qui reçoit en file active 403 jeunes.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Pas de remarques ?

Tout le monde est d'accord.

Nous votons.

Merci.

5 - Environnement - Infrastructures routières - Transports et mobilités douces - Plan vélo - Ruralité et relations avec le monde agricole - Condition animale dans la société

5-11 Convention-cadre de partenariat 2022-2024 avec l'Institut Paris Région.

Madame CAVECCHI

Nous passons aux routes et aux infrastructures routières. Je me tourne vers Monsieur ARCIERO.

Monsieur ARCIERO

Merci Madame la Présidente. Il s'agit de notre soutien à l'Institut Paris Région qui nous permet de porter des études, notamment sur l'aménagement du territoire et des grands projets portés dans le Département, notamment avec le Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise (CEEVO) sur les friches industrielles. Il y a également des études complémentaires sur l'évolution démographique de nos collèges et sur le corridor de l'autoroute A15. Nous apportons également une aide à l'ex-NatureParif (Agence Régionale pour la Nature et la Biodiversité) qui est englobée maintenant dans un département de l'Institut Paris-Région.

Le montant de cette convention s'élève à 40 000 € et l'aide annuelle pour l'ex-Nature-Parif est à hauteur de 5 000 €.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup.

Pas de remarque ?

Pas d'intervention ?

Nous votons.

Tout le monde est favorable.

Merci beaucoup.

1 - Attractivité territoriale - Emploi - Relations internationales - Tourisme - Action culturelle et Patrimoine remarquable - Numérique - Nouvelles Technologies de l'Information

1-09 Mise en œuvre de la stratégie départementale en matière de tourisme - Proposition de soutien aux lauréats de la neuvième édition de l'appel à projets touristiques innovants en Val d'Oise

Madame CAVECCHI

Monsieur BACHARD va prendre la parole. Il s'agit de la mise en œuvre de la stratégie départementale en matière de tourisme avec un appel à projets touristiques.

Monsieur BACHARD

Cela concerne les trophées de l'innovation touristique, deuxième événement mondial de l'année après les Oscars. Chaque année, nous avons un budget de 300 000 €. Cinq projets sont proposés à hauteur de 97 360 €.

Le premier projet est la création d'un site internet consacré au Parc naturel du Vexin Français.

Le deuxième projet est la création d'un gîte à Neuilly-en-Vexin avec une maison et des dépendances qui se trouvent au cœur du village, qui sont très anciennes et sont répertoriées sur cartes napoléoniennes de 1830. Elles étaient une dépendance du château et ont servi de première école communale. Il y a un projet de gîte à l'intérieur que nous allons soutenir à hauteur de 12 737 €.

Le troisième projet est un gîte à Luzarches, en plein cœur de ville. Il y a un poêle à bois, un accès direct à une terrasse privative et un bel espace détente. Nous proposons de soutenir le projet à hauteur de 21 750 €.

Le quatrième projet est un gîte à Asnières-sur-Oise avec une maison et un concept de retour à la nature : un potager en permaculture, un verger et des plantes mellifères. Les clients pourront cuisiner les légumes du jardin avec un soutien du Département à hauteur de 21 523 €.

Le cinquième projet est un projet de l'Office de tourisme de Cergy-Pontoise pour la création de contenus numérisés, en particulier avec de la réalité augmentée, sur l'espace des places du Petit Martroy et du Grand Martroy à Pontoise.

Pour rappel, depuis neuf ans, 71 projets touristiques ont été subventionnés pour un montant total de 1,15 million d'euros.

Enfin, il y a un petit complément, puisqu'un dossier qui avait été présenté la dernière fois pour la ville de L'Ilse-Adam et ne s'est pas réalisé en raison de la Covid. Nous vous proposons de signer un avenant.

Madame CAVECCHI

Merci Monsieur BACHARD.

Pas d'interventions ?

Nous votons.

Tout le monde est d'accord pour que le tourisme se développe sur le Val d'Oise. Je m'en réjouis. Merci beaucoup.

1-10 Actualisation des modalités d'intervention du Fonds Social Européen (FSE) en Val d'Oise et coordination des candidatures valdoisiennes au dispositif REACT EU.

Madame CAVECCHI

Je donne de nouveau la parole à Monsieur BACHARD pour actualiser des modalités d'intervention du Fonds Social Européen (FSE) en Val d'Oise.

Monsieur BACHARD

Le Département du Val d'Oise s'appuie sur des crédits du FSE pour renforcer ses actions dans le secteur de la solidarité, en tant qu'organisme intermédiaire de gestion. L'objectif est de finaliser les modalités d'attribution du crédit du FSE pour la période de programmation qui s'achève, soit 2018-2020 prolongée jusqu'en 2021, à savoir plus de 4,6 millions d'euros pour le renforcement du Plan local d'insertion.

Nous avons également une action pour développer les actions d'accompagnement vers l'emploi à destination des jeunes valdoisiens diplômés bac+2 et bac+5 pour leur permettre l'accès à l'emploi pour plus de 430 000 €, une autre pour favoriser l'insertion des jeunes valdoisiens en levant les freins d'accès à l'emploi pour 1,2 million d'euros et enfin, la mise en œuvre et le suivi de clauses d'insertion des marchés publics du Conseil départemental pour 102 700 €.

J'ajoute qu'il y a également 2,5 millions d'euros qui ont été transférés à l'Association de Gestion des Fonds Européens (AGFE) pour des projets d'insertion professionnelle, notamment dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

Enfin, un dispositif européen intitulé REACT EU a vocation à cofinancer des projets d'investissement déjà engagés sur les sujets de la performance énergétique pour 4,15 millions d'euros et des mobilités douces pour 1,12 million d'euros. Ce sont des crédits du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Madame CAVECCHI

C'est bien que l'Europe soit là aussi pour nous apporter un plus. Sachant que pour construire les dossiers – vous en avez toutes et tous l'expérience - qui partent à l'Europe, c'est extrêmement lourd et compliqué. Si nous récupérons ces montants, c'est une bonne nouvelle. Cela veut dire que nos services font vraiment un travail magnifique.

Pas d'intervention ?

Merci.

Nous votons.

Tout le monde est d'accord. Merci beaucoup.

1-11 HORS-RECUEIL Subvention exceptionnelle du Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France)

Madame CAVECCHI

Une subvention exceptionnelle de l'Etat, 500 000 €, et 300 000 € que nous ajoutons pour la culture, la création, le spectacle vivant. Je laisse la parole à Madame JOSE.

Madame JOSE

Merci Madame la Présidente, chers collègues. Ce présent rapport est une bonne nouvelle, puisqu'il s'agit de prendre acte de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) au Département d'un montant de 500 000 € issu du crédit complémentaire dans le cadre des dispositifs mis en place par l'Etat pendant la crise sanitaire et destinés à renforcer l'action culturelle et la présence artistique sur l'ensemble du territoire valdoisien.

Cette enveloppe sera abondée par le Département à hauteur d'un montant de 300 000 €.

C'est donc un effort conséquent global de 800 000 € qui est aujourd'hui soumis à l'Assemblée départementale, afin de soutenir la culture de proximité en Val d'Oise. Afin d'initier des projets rapidement, c'est-à-dire d'ici la fin de cette année et sur l'ensemble du territoire, neuf structures labellisées recevront chacune 20 000 €, soit 180 000 € en tout. Je ne vais pas les citer, parce qu'il faut aller vite.

Dès 2022, un travail conjoint avec la DRAC Ile-de-France sera conduit, afin d'arbitrer les projets susceptibles d'être subventionnés sous la condition expresse de cocher l'un des critères suivants :

- s'adresser au public prioritaire du Département ;
- développer les présences artistiques dans les sites patrimoniaux, dans les zones rurales et éloignées ;
- favoriser le travail artistique en espace public, les projets participatifs, les résidences d'artistes ou encore la jeune création.

Voilà, Madame la Présidente, pour cette subvention exceptionnelle qui est particulièrement bienvenue en cette période de crise sanitaire et qui témoigne de la volonté forte du Département à soutenir l'ensemble des acteurs de la vie culturelle. Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci Madame JOSE.

Pas d'interventions ?

Nous votons.

Tout le monde est d'accord pour avancer dans ce sens. Merci à la DRAC.

2 - Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

2-10 Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) - Répartition de la part « communes défavorisées » - Répartition 2021

Madame CAVECCHI

Nous avons le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) avec la répartition 2021 de la part "communes défavorisées". Je laisse la parole à Monsieur BOEDEC.

Monsieur BOEDEC

Merci Madame la Présidente. Je vais être concis, mais tous les mots sont importants et il faut que tout le monde m'écoute.

Le système de répartition actuellement appliqué résulte de la réforme adoptée en 1999, complétée en 2004 - nous avons fait un peu d'archéologie administrative. En 2011, le Conseil départemental a souhaité de ne plus actualiser les critères. Ce fonds a été calculé pendant neuf ans sur des chiffres de 2011. Si ce système ne posait a priori aucune difficulté à beaucoup de monde, suite à la saisie d'un Conseiller départemental au précédent mandat, le Préfet nous a invités à ré-actualiser les critères. Ce qui, à la rigueur, n'est pas totalement idiot. Donc, en 2020, il y a eu une actualisation des données, qui a amené une variation extrêmement importante de ce fonds selon les villes. Evidemment, soit le poids démographique en dix ans évolue, soit les critères sociaux ne sont peut-être pas forcément ceux d'il y a dix ans dans certaines villes. Voyant une variation importante pour certaines villes, dans sa grande bonté, le Conseil départemental a décidé de créer un nouveau lissage pour les variations supérieures à 10 % à la baisse. Mais, comme nous sommes dans un fonds constant, cette aide aux villes qui ont un poids moins important dans le fonds, mais que l'on va aider parce qu'elles perdent moins est au détriment des villes qui auraient dû gagner plus, mais qu'on a compensé, puisqu'on aidait les villes qui perdaient. Suis-je clair ?

On est maintenant dans la deuxième étape, c'est-à-dire que, puisque les chiffres sont actualisés et qu'ils le seront tous les ans, on en est à simplifier le système, puisqu'on avait sept critères et que nous en proposons quatre. Les critères sont :

- la population - classique - pour 50 % ; entre 2011 et 2021, elle a quelque peu évolué dans le Département. En tout cas, le poids relatif des villes ;
- le potentiel financier pour 25 % ;
- le nombre de bénéficiaires du RSA pour 12,5 % ;
- le nombre de demandeurs d'emploi pour 12,5 %.

Les deux derniers critères sont les critères sociaux les plus efficaces en termes de mesures. Une proposition qui est faite aussi est de ne pas toucher aux critères d'éligibilité et on garde le potentiel fiscal, afin d'éviter les villes qui entrent et qui sortent.

En termes de garanties, nous vous proposons de reconduire jusqu'en 2024 le système d'extension de garantie pour ceux qui sont sortis du dispositif en 2020, à la suite de l'actualisation. C'est pour cela que des villes qui officiellement n'ont pas de fonds de péréquation devraient être à 0, mais vont descendre progressivement.

Là aussi, c'est au détriment des villes qui devraient pouvoir augmenter du fait de la dégradation de leurs critères sociaux ou de l'augmentation du poids de leur population. Nous proposons également de mettre en place, à partir de cette délibération, une compensation sur deux ans en cas de sortie. Cela ne concerne aucune ville en 2021, puisqu'il n'y a aucune ville qui sort de toute façon en 2021. Par contre, il n'y a plus le lissage sur la perte qui est supérieure à 10 % pour permettre aux autres villes, qui devraient gagner aussi d'avoir une hausse un peu plus substantielle depuis 10 ans. Et, c'est là que nous aurons peut-être un débat.

Je rappelle que la Préfecture souhaite que cette délibération soit votée maintenant pour que l'ensemble des villes puisse avoir le versement en décembre.

Petit rappel au passage, comme c'est une enveloppe fixée par l'Etat, ce fonds a baissé de 30 % entre 2016 et 2019 et qu'il est figé depuis 2020 à hauteur de 8 189 185 €.

J'ai été concis, mais je ne doute pas qu'il y aura des questions.

Monsieur HADDAD

Merci Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président. Je ne sais pas si je vais être concis, mais j'ai écouté sagement tout ce qui a été dit durant la matinée. Là, je crains que nous ayons un grand point de désaccord, donc je vais surtout être très clair. Comme le disait tout à l'heure Monsieur Luc STREHAIANO, les chiffres sont innocents. Donc, ils n'y sont pour rien. C'est à ceux qui les fabriquent que j'ai quelques reproches à faire.

À quoi sert ce fonds de péréquation de la taxe professionnelle ? Pour ce fonds, c'est écrit dans le Code Général des Impôts (CGI), à l'article 1648 A : la péréquation doit servir à aider les villes les plus en difficulté - c'est le principe - à partir de critères qui doivent être objectifs et qui doivent prendre en compte - c'est le CGI - la faiblesse du potentiel fiscal des villes et l'importance de leurs charges. À partir de là, il revient au Département de fixer des critères. On peut trouver cela bien ou non, chaque Département est libre de fixer ses critères.

Dans le cas présent, ce qui s'est passé est que les critères étaient anciens, ils dataient de 2011, il y avait donc un besoin d'actualisation. Tout le monde peut être d'accord là-dessus, ce n'est pas un problème. Ce que demande la Préfecture - j'ai vérifié également et j'ai encore parlé au Préfet hier - est que la délibération soit votée avant la fin de l'année, de façon à ce qu'elle soit bien estampillée de 2021 pour que les fonds puissent être versés.

La responsabilité du Département - qui est la nôtre derrière collectivement - est sur ces critères. Or, ces critères que vous avez évoqués rapidement, Monsieur le Vice-Président, ne sont pas franchement des critères de péréquation, en tout cas pas le premier : 50 % de l'enveloppe sur la base de la population. La population n'est pas un critère social, c'est un critère démographique. Ensuite, il y a des critères qui sont des critères sociaux.

Mais quand on voit ce qu'ont fait d'autres Départements, il n'y a jamais la population : ce critère n'est pas pris, puisque ce n'est pas un critère social. Les critères utilisés relèvent du potentiel financier fiscal. Dans certains Départements, en Seine-et-Marne ou en Ille-et-Vilaine par exemple ou dans d'autres départements - nous avons fait quelques recherches -, le nombre de logements sociaux est un critère social, car cela a un impact sur les charges des communes. Ici, on ne l'a pas.

Ce qui est problématique est que non seulement on ne l'a pas dans le résultat, mais cela n'a été travaillé nulle part. La Commission qui doit se réunir, dans laquelle siège notre collègue, Monsieur Nicolas BOUGEARD, ne s'est jamais réunie. Vous n'avez jamais discuté de ces critères. C'est le fait accompli le plus total.

Vous vous êtes bien gardé de dire une chose aussi, et à l'oral et dans la délibération, parce que l'on a les montants en valeur absolue, mais il n'y a pas les gagnants et les perdants. Nous avons fait quelques calculs. Je vais annoncer les grandes victoires, et surtout les grandes défaites. Je commence par moi-même, la ville de Sarcelles, une ville riche comme chacun le sait, perd 140 000 € avec ce calcul. La ville de Garges, je parle pour mon collègue, Monsieur Benoît JIMENEZ - peut-être que ses Conseillers départementaux pourront dire un mot -, perd 70 000 € chaque année. La ville de Goussainville, une ville très riche comme chacun sait aussi, perd 54 000 €. À côté de cela, vous avez des villes qui gagnent 50 000 €. Je peux vous garder la liste, parce que c'est une simple régression sur Excel. Pour les Conseillers qui sont là, Pontoise perd 53 000 €.

Tout le monde va valider cela, comme si de rien n'était. Personne n'a rien vu. Personne n'est allé à aucune Commission et vous pensez que nous allons avaler cela. La réponse est non.

Hier, j'ai dit à Madame la Présidente, avec tout le respect que je lui dois, que ce n'est pas une façon de procéder. On réunit une Commission, on travaille sur des critères, on voit les critères que l'on met au départ, on voit ce que cela donne à l'arrivée et on fait en sorte de trouver un équilibre, parce que, un fonds de péréquation qui enlève en cumulé 50 000 €, 100 000 € ou plus de 200 000 € aux villes les plus pauvres du département, c'est n'importe quoi. Ce n'est ni fait ni à faire. Donc, soit vous retirez cette délibération, soit évidemment nous votons contre, mais nous sommes minoritaires, tant pis pour nous, c'est comme cela. Par contre, j'attaque cela au Tribunal administratif et au Contrôle de la légalité sur le fond et sur la forme, soit sur le fait de ne pas avoir réuni une Commission des finances en amont et sur le fait d'arriver avec des critères, dont un qui n'est pas un critère social. A partir de là, chacun prendra ses responsabilités. Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Hier, j'ai également parlé avec Monsieur le Préfet qui m'a confirmé souhaiter que cela se délibère en novembre, parce que, si nous le faisons en décembre, les services fiscaux n'auront pas la possibilité de faire le travail avant la fin de l'année.

Par rapport à la Commission, il n'y a pas du tout de commission. D'ailleurs, j'en ai parlé à Monsieur le Préfet. Je lui ai demandé s'il y a une commission. La Commission évoquée par Monsieur BOUGEARD est une Commission interdépartementale de répartition du produit du fonds départemental de la taxe professionnelle créée, il y a un article très spécial, le 1845 A du Code Général des Impôts (CGI), ce que m'a confirmé Monsieur le Préfet, reprenant l'article 3 du Décret du 17 octobre 1988 modifié. Cette Commission interdépartementale n'est réunie que dans le cas où le Préfet aurait signalé au Président du Conseil départemental du Val d'Oise la délibération d'un autre Conseil départemental qui estimerait que des Communes de son Département bénéficient de l'impact d'un établissement ou d'une entreprise installée dans le Val d'Oise. Donc, le Préfet m'a dit qu'il n'y a pas de Commission qui correspond à ce que Monsieur BOUGEARD a évoqué.

Je vous l'ai dit hier. On a travaillé sur le sujet et on a travaillé à l'aveugle. Donc, on a pris les décisions sans avoir les Communes et en toute objectivité. Franchement, nous n'avons pas triché. Mais, ce n'est pas ce que vous avez dit. Je l'entends. Il est vrai que c'est un système dans lequel il y a des critères et, à partir de là, on les applique.

Vous parlez de la population, le nombre d'habitants est quand même important, ce n'est pas rien dans le travail des dotations globales de fonctionnement, elles sont bien réglées par l'Etat en fonction du nombre d'habitants. Donc, c'est important. Les critères choisis ne vous conviennent pas. On a en même temps essayé de travailler sur le chômage, sur le nombre de bénéficiaires du RSA, ce qui paraissait assez logique. C'est comme cela qu'on a travaillé et on n'a pas voulu favoriser ou défavoriser. Ce n'était pas du tout dans l'objectif, je vous l'ai dit hier et il est vrai que mes collègues sont là pour en témoigner. Monsieur BOEDEC ou Monsieur HADDAD, comme vous voulez.

Monsieur HADDAD

Je n'accuse pas de l'avoir fait de façon maligne. Vous dites avoir pris des critères et avoir fait à l'aveugle, mais on ne peut pas fonctionner comme cela. On ne peut pas dire : "A l'aveugle, on prend des critères, parce qu'ils ont l'air d'être de bons critères". Et, quand on voit le résultat à la sortie, que cela produit l'effet inverse de ce à quoi sert ce fonds de péréquation, on dit : "Tant pis, on a pris des critères, c'est ce que cela donne". Ce n'est pas possible. Si, à la sortie, les critères appliqués arrivent au résultat où les villes les plus pauvres perdent le plus, vous dites que les critères n'étaient pas les bons et vous les retravaillez. C'est cela que je demande, qu'il y ait une concertation là-dessus. Si certaines villes ont vu leur situation s'améliorer - dont la mienne - et qu'on doit perdre 10 000 € ou 15 000 € ou 20 000 €, très bien. Si j'ai plus de potentiel fiscal, c'est parfait. Je ne vais pas m'en plaindre, je ne vais pas demander de la péréquation et sur les autres villes non plus. Donc, vous avez dit avoir pris des critères presque à l'aveugle, mais on ne fonctionne pas à l'aveugle, on ne conduit pas à l'aveugle. On conduit un Département, on est en train de parler de répartition de fonds de péréquation, cela ne se fait pas à l'aveugle. On prend en compte les situations réelles. C'est le principe. Si c'est pour le faire à l'aveugle, l'Etat n'aurait pas dû confier la responsabilité au Département et le faire lui-même.

On n'a pas confié cela au Département pour leur dire : "Les gars, faites à l'aveugle, on verra bien ce que cela donne". Ce n'est pas cela le principe. J'ai parlé au Préfet hier, il m'a dit : "Délibérez avant la fin de l'année".

Quel problème cela pose - nous avons deux heures de retard ce matin avant de nous voir - de reporter cette délibération et de se revoir en décembre et les services fiscaux feront le travail derrière, au moins que nous nous posions un minimum. C'est invraisemblable de procéder comme cela et de dire, surtout quand on voit les résultats : "On a fait à l'aveugle et tant pis. Il y en a qui gagnent, il y en a qui perdent. Ce n'est pas grave". Surtout quand on voit les résultats. On ne peut pas procéder comme cela.

Monsieur BOEDEC

Justement les résultats. Les chiffres sont innocents, mais ils parlent bien.

Je vais prendre un cas particulier, le cas de Sarcelles. En fait, je le redis : pendant 10 ans, le Département n'a pas actualisé les chiffres.

On peut être pour, on peut être contre, c'est ce qui s'est passé. En 2020, on a actualisé les chiffres en gardant les critères anciens, a priori cela convenait à tout le monde. On a gardé les critères de l'ancien système, on a juste actualisé les chiffres. Si on avait appliqué les chiffres stricto sensu sans aucun lissage, la dotation de Sarcelles, qui est à 879 000 €, passait à 627 000 €, du fait de son poids relatif démographique et des améliorations de critères. L'année dernière, Sarcelles aurait perdu 250 000 €, sans changer les critères. On n'a pas changé les critères en 2020, on a juste actualisé les chiffres sur l'ensemble des villes du département, la dotation aurait dû baisser de 25 % en dix ans. Elle a baissé officiellement de 25 % l'année dernière, mais un système de lissage a été mis en place, ce qui a compensé de 200 000 € sur les 250 000 €. De toute façon, cette année, ces 200 000 € auraient dû passer à 150 000 €. Donc, la base n'était pas 829 000 €, mais aurait dû être 778 000 €. Donc, ce n'est pas 140 000 € qui sont perdus, mais 90 000 €. C'est toujours beaucoup, mais c'est ce qui aurait dû être perdu. Cela représente 0,1 % des recettes de Sarcelles. C'est vrai que c'est beaucoup. L'année d'après, Sarcelles aurait dû perdre 40 000 € et ainsi de suite. A partir de 2024, cela ne bougeait plus. Avec les critères que nous proposons, le socle de base, qui est à 627 000 €, passe à 690 000 €. Comme il y a des critères sociaux, Sarcelles gagne plus en somme de base. Par contre, il n'y a pas le lissage.

A un moment ou à un autre, il n'y a aucune raison de continuer à aider une ville dont les critères s'améliorent par rapport à une ville dont les critères se détériorent. Cela, on peut en discuter. Je me tiens à votre disposition. J'ai les tableaux.

Au final, sur un mandat complet, votre socle de base est plus important que ce que vous toucheriez avec les anciens critères.

Monsieur HADDAD

Merci pour ces précisions. Simplement, à un niveau de technicité, je parle de la ville de Sarcelles, parce que c'est celle qui perd le plus et je ne suis pas venu ici pour perdre de l'argent. Je parlais de la ville de Garges également qui perd 70 000 €, je n'ai pas le sentiment qu'il n'y a plus de besoins sociaux à Garges. Quand on revoit des critères, c'est justement pour faire en sorte qu'on prenne en compte à la fois des évolutions positives - très bien -, mais il y a peut-être eu aussi d'autres évolutions négatives.

Actualiser les critères n'est pas appliquer des critères froids et mécaniques en se disant : "C'est peut-être moins mauvais que ce que cela aurait été". En plus, vous me donnez les chiffres comme cela et je n'ai pas la moindre base de calcul qui correspond à cela. De toute façon, je pense qu'on ne peut pas régler cela en séance. C'est cela l'intérêt de faire un travail préparatoire. On prend le temps qu'il faut, on croise les chiffres et, à la fin, si objectivement il y a des villes dont la situation s'est améliorée et qui touchent un peu moins, ce n'est pas un scandale. Mais, là, c'est fait totalement à l'aveuglette - c'est vous qui l'avez dit - avec des conséquences, qui sont les plus négatives pour les villes les plus pauvres. Si on avait pris le temps d'en discuter au préalable, on aurait profité du fait qu'on doit justement revoir les critères pour avoir des critères plus justes qui tiennent compte des évolutions positives et des évolutions négatives et on serait arrivé à quelque chose de plus équilibré. En l'état, c'est le fait accompli le plus total, lequel arrive à un résultat qui est exactement l'inverse de ce que doit être la péréquation.

Madame CAVECCHI

D'autres interventions ?

Il n'y en a pas ? Pardon, Monsieur SABOURET.

Monsieur SABOURET

Je crois que la discussion que nous avons là ne peut pas être une discussion technique. La discussion que nous avons là est une discussion sur les choix politiques que nous faisons dans le cadre d'un dispositif dont l'objectif est de faire de la péréquation. Si les indicateurs socio-économiques, car là en l'occurrence, les Communes qui ont été citées qui perdent le plus sont toutes des Communes en grosses difficultés sociales et qui sont situées dans l'Est du Val d'Oise. Si le résultat de la péréquation, tel qu'on la met en œuvre dans le Val d'Oise, consiste à piquer de l'argent aux Communes qui justement sont le plus en difficulté, je crois que l'objectif est raté. A mon avis, ce n'est pas très compliqué à expliquer ce genre de choses, à se rendre compte tout simplement lorsque les chiffres sortent des moulinettes dans lesquelles on les a fait passer. Je rejoins totalement ce qui a été dit : c'est totalement contre-intuitif. Les évolutions qui sont celles proposées dans la répartition du fonds de péréquation, puisqu'on fait de l'anti-péréquation, en réalité.

Je comprends l'enjeu par rapport aux services de la Préfecture. Il faut voir avec eux, car les services de la Préfecture peuvent verser très rapidement aux Communes l'argent qui est dû. On a une séance en décembre, il me semble que les services ne sont pas fermés à partir du 17 décembre. Donc, aujourd'hui, les mécanismes financiers ou les ordres qui doivent être passés sur les ordinateurs peuvent être passés assez facilement. Je pense qu'on ne peut pas nous opposer des arguments techniques dans cette affaire. Il y a un choix politique qui est fait, celui d'organiser la péréquation selon un certain modèle, on voit que le résultat est de faire de l'anti-péréquation. Non, nous ne pouvons pas accepter une chose pareille.

Monsieur BOEDEC

Effectivement, on ne va pas être d'accord, parce que ce qui pollue le débat est l'histoire du lissage de l'année dernière. S'il n'y avait pas eu de lissage l'année dernière, on n'aurait pas ce débat cette année. On en reparlera, parce que là on ne peut pas être d'accord.

Monsieur HADDAD

Je conclus. Ce que disait Cédric est que ce n'est pas une question de lissage. Vous vous enfermez dans un débat technique de lissage et de pourcentages. Ce sont les critères choisis politiquement. La loi prévoit que les Conseils départementaux sont souverains pour choisir les critères. Donc, on choisit les critères qui permettent une péréquation qui soit maintenue, qui soit renforcée en tenant compte des évolutions. On ne dit pas : c'est le lissage, c'est le fait de tel événement exogène, ce n'est la faute de personne, c'est la faute des chiffres. Monsieur Luc STREHAIANO les a innocentés depuis tout à l'heure, donc les responsabilités ne sont pas là et nous vous; mettrons devant jusqu'au bout.

Madame CAVECCHI

Je pense que l'on a échangé, on a discuté. Je vais passer aux voix quand même.

Qui est contre cette délibération ?

J'ai bien compris.

La majorité du Département est favorable.

2-11 Admissions en non-valeur et en créances éteintes des restes à recouvrer au titre de l'année 2021

Madame CAVECCHI

Nous avons les admissions en non-valeur. C'est Monsieur BOEDEC qui prend la parole.

Monsieur BOEDEC

C'est assez simple, on vous demande de soumettre à l'Assemblée les admissions en non-valeur pour 313 096,60 €.

Madame CAVECCHI

Je pense qu'il n'y a pas de soucis. C'est dommage, mais c'est comme cela. Après des recherches nombreuses, nous ne sommes pas parvenus à récupérer cet argent.

Nous votons.

Tout le monde est d'accord. Merci.

2-12 Taxe d'aménagement - Année 2022

Madame CAVECCHI

C'est la taxe d'aménagement pour l'année 2022. C'est encore Monsieur BOEDEC.

Monsieur BOEDEC

Nous vous proposons de reconduire le taux de base à 2,5 et de fixer les exonérations sur les logements sociaux, les immeubles classés et les abris de jardin et de ventiler entre les espaces naturels sensibles et le Certificat d'Economie d'Energie (CEE) à hauteur de 0,23 pour le CAE et de 2,27 pour les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Madame CAVECCHI

Pas de soucis. Tout le monde est d'accord. Merci beaucoup.

2-13 Présentation des marchés passés selon la procédure adaptée inférieurs à 214 000 € HT pendant les périodes du 1er au 31 juillet 2021 et du 1er au 31 août 2021 (article R. 2123-1 du Code de la commande publique)

Madame CAVECCHI

La présentation des marchés. Madame Agnès RAFAITIN-MARIN a la parole.

Madame RAFAITIN-MARIN

Conformément à l'article 2123-1 du Code de la commande publique, le présent rapport a pour objet la présentation des marchés inférieurs à 214 000 € HT passés selon la procédure adaptée, concernant deux périodes :

- juillet 2021 : 2 746 550,30 € pour 532 engagements comptables ;
- août 2021 : 2 596 664,86 € pour 382 engagements comptables.

Vous avez le détail sur les tableaux joints en annexe. C'est un donner acte, Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci Agnès.

2-14 Mandat spécial - Déplacement de la Présidente du Conseil départemental et d'élus départementaux à l'occasion du 90ème Congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF)

Madame CAVECCHI

Nous avons le déplacement de certains élus du Conseil départemental pour rejoindre le 90° Congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF) à Bourg-en-Bresse. Monsieur BOEDEC prend la parole.

Monsieur BOEDEC

Madame la Présidente a tout dit. C'est pour vous donner mandat spécial pour représenter le Département.

Madame CAVECCHI

Très bien.

Nous votons.

Qui est contre ?

Tout le monde est d'accord.

Merci beaucoup.

2-15 Commune de Garges-lès-Gonesse : approbation du renouvellement du bail relatif aux locaux sis 36 à 44 rue Frédéric Joliot Curie - Espace Europe - et occupés par l'antenne sociale de Garges-lès-Gonesse

Madame CAVECCHI

Pour la Commune de Garges-lès-Gonesse, l'approbation du renouvellement du bail relatif à des locaux à l'Espace Europe. Madame RAFAITIN-MARIN.

Madame RAFAITIN-MARIN

Le Département est propriétaire de locaux. Afin d'aménager l'antenne sociale départementale sur la ville de Garges-lès-Gonesse, un bail de neuf ans ferme a été signé au 1^{er} novembre 2012. Ce bail arrive à échéance le 31 octobre 2021. Il s'agit de renouveler ce bail du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2030, avec possibilité de résiliation triennale pour un loyer annuel de 106 400 € HT hors charges pour les bureaux et un loyer de 8 586 € HT hors charges pour les parkings. Une révision est prévue tous les ans, selon l'indice de référence des loyers commerciaux.

Madame CAVECCHI

Merci Madame RAFAITIN MARIN. Pas d'intervention.

Nous votons.

Pas d'abstention.

Pas de votre contre.

Merci.

2-17 Mise à disposition de trois amphithéâtres de la Turbine au bénéfice de CY Université

Madame CAVECCHI

Je laisse la parole à Madame PHILIPPON pour la mise à disposition de trois amphithéâtres de la Turbine au bénéfice de CY Université.

Madame PHILIPPON

Merci Madame la Présidente, mes chers collègues. Ce qu'il faut savoir est que nous souhaitons continuer à faire rayonner l'enseignement supérieur au niveau national et en faire un axe clé de notre politique de soutien à l'enseignement supérieur sur la période 2021-2027. A ce titre, la mise à disposition de locaux au bénéfice des différents acteurs du territoire constitue un levier d'appui important pour notre politique départementale.

Par délibération n° 1-03 en date du 24 mai 2019, le Département a approuvé les modalités de mise à disposition de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) de l'immobilier situé au 32 boulevard du Port à Cergy, afin d'accueillir la Turbine, Hub du territoire, en matière d'innovation et d'entrepreneuriat. Le Département a réalisé la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du bâtiment ; la CACP a en charge l'exploitation de la Turbine, par convention signée le 12 juillet 2019 et notifiée le 18 juillet 2019.

Aujourd'hui, pour permettre à nos étudiants d'étudier dans de bonnes conditions, il est proposé par le présent rapport de valider un avenant à cette convention, afin de convenir la mise à disposition à titre gratuit par le Département des trois amphithéâtres : Helix 2, 3 et 4, au bénéfice de CY Université et plus précisément CY Tech pour une durée de trois ans, renouvelable une fois.

Madame CAVECCHI

Merci Madame PHILIPPON.

Nous votons.

Tout le monde est favorable. Merci.

2-18 Soutien aux médias locaux associatifs. Versement pour 2021 d'une subvention de fonctionnement aux radios locales du Val d'Oise au titre de l'exercice 2020. Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association VOTV au titre de l'exercice 2021

Madame CAVECCHI

Monsieur BOEDEC reprend la parole pour le soutien aux médias locaux associatifs.

Monsieur BOEDEC

On vous propose d'accorder des subventions aux médias locaux. Il s'agit des associations VOTV, RGB, IDFM et Alternative FM à hauteur de 160 000 € pour 2021.

Madame CAVECCHI

Merci.

Pas d'intervention.

Nous votons.

Tout le monde est favorable. Merci beaucoup.

2-19 Organisation des astreintes et versement d'indemnités au Conseil départemental

Madame CAVECCHI

Je donne la parole à la Vice-Présidente, Madame SCOLAN pour des organisations d'astreintes et de versement d'indemnités.

Madame SCOLAN

Merci beaucoup Madame la Présidente. On va essayer de faire court.

Plusieurs services du Conseil départemental organisent des astreintes en raison de nécessités spécifiques à la nature de leurs missions. Nous rappelons dans la délibération les différentes astreintes existantes :

- la Direction de la Gestion du Patrimoine (DGP) organise une astreinte relative aux impératifs liés à la maintenance et à la sécurité des bâtiments ;
- la Direction de l'Enfance, de la Santé et de la Famille (DESF) prévoit une astreinte du Service de l'aide sociale à l'enfance ;
- la Direction de l'Environnement et du Développement Durable (DEDD) prévoit une astreinte pour le Laboratoire départemental d'analyse de l'eau ;
- la Direction des Routes (DR) où des astreintes sont prévues pour gérer les interventions d'urgence et la viabilité hivernale ;
- dans le cadre culturel, une astreinte est prévue à l'Abbaye de Maubuisson.

Aujourd'hui, on vous demande l'autorisation d'organiser de nouvelles astreintes qui concernent l'Action culturelle et la Direction de l'Achat Public et des Ressources (DAPR). On note que la Direction des Services d'Information (DSI) organisera prochainement une astreinte liée à la sécurité informatique du Département, dont il convient de prendre acte à ce stade.

Pour la Direction culturelle, le Musée archéologique départemental du Val d'Oise et le Musée de l'Outil ont modifié le temps et l'organisation du travail.

Aujourd'hui, il faut élargir l'astreinte dans ces deux bâtiments. Enfin, il est important d'augmenter les astreintes au Service de la coordination de la Direction de l'Achat Public et des Ressources, notamment par rapport au transport des élus dans le cadre de missions de représentation, la mise à disposition de véhicules, notamment pour les services de la Liaison départementale de l'enfance et enfin pour des interventions d'urgence liées à des véhicules de service qui auraient des problèmes particuliers, comme des problèmes de batterie ou de crevaison.

En conclusion de ce rapport, je vous demande de bien vouloir autoriser Madame la Présidente à accepter les nouvelles astreintes. J'ajoute que l'ensemble de ces astreintes et des astreintes futures seront délibérées et feront l'objet d'une délibération unique. Je précise que le coût annuel supplémentaire de ces mesures s'élèvera à 13 500 €.

Madame CAVECCHI

Pas d'intervention. Pas de remarque.

Nous votons.

Favorable. Merci.

2-20 Plan de renforcement des ressources humaines

Madame CAVECCHI

Un plan de renforcement des ressources humaines, cela mérite d'être souligné, parce que c'est très rare que le Département - en tout cas depuis que je suis élue - puisse faire cette proposition à son Assemblée. Madame SCOLAN a de nouveau la parole.

Madame SCOLAN

Merci beaucoup. Vous avez dû remarquer que le rapport est très épais, très long et un peu fastidieux. Je vais essayer de faire le plus court possible. Je vais reprendre une partie du résumé, qui est bien fait.

Maintenir l'efficacité et la proximité des agents au service des Valdoisiens en améliorant la qualité du service rendu est une priorité majeure de l'action du Département du Val d'Oise pour notre nouvelle mandature.

Dans ce cadre, les compétences, les motivations et les capacités d'innovation et d'adaptation des agents de la collectivité constituent un axe fort de sa capacité d'action. Ainsi, tout en préservant la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et en cohérence avec un ensemble de mesures relatives au régime indemnitaire présenté aux Organisations syndicales le 15 octobre dernier, il apparaît nécessaire de renforcer les ressources humaines de la collectivité par un plan exceptionnel de recrutement de vingt-sept postes. Dès lors, le présent rapport propose une mesure d'évolution, un plan de renforcement des ressources humaines au sein de quatre Directions Générales Adjointes (DGA), notamment :

- 6 postes à la DGA chargée de la solidarité ;
- 5 postes à la DGA chargée du développement ;
- 6 postes à la DGA chargée de l'administration ;
- 5 postes à la DGA chargée de l'aménagement et du territoire.

La délibération contient également quelques mesures organisationnelles, notamment au sein de la Direction de l'Education et des Collèges (DEC) pour trois collèges du Val d'Oise :

- 1 création de poste au Collège Anna de Noailles à Luzarches ;
- 1 création de poste au Collège Jules Ferry à Eaubonne ;
- des modifications de postes au Collège Les Touleuses à Cergy. Vous savez que ce collège est le seul collège public du département à proposer un internat aux élèves.

Le coût estimé pour ces mesures représente 79 999 €.

Il y a également quelques mesures organisationnelles, à la marge, au sein de la Direction de la Vie Sociale (DVS), plus particulièrement sur le Service insertion. Le coût estimé des mesures représente 13 000,12 € en année plénière.

L'ensemble des mesures de ce rapport représente un coût global de 1 284 122 € en année plénière. Comme vous le disiez, Madame la Présidente, c'est tout de même à souligner, puisque c'est un effort assez important que nous faisons aujourd'hui et que nous n'avions pas fait depuis très longtemps.

Je souhaiterais que vous vous prononciez en faveur de la création de vingt-sept emplois mais dans le même temps, dans le cadre de la réorganisation, il y a - je crois - trois postes qui sont supprimés. Voilà, Madame la Présidente, cette grande réforme du personnel, très rapidement évoquée.

Monsieur SABOURET

Madame la Présidente, mes chers collègues. Naturellement, par principe, nous ne sommes pas opposés à ce que les excédents constatés tout à l'heure en DM n° 2 soient utilisés pour renforcer les ressources humaines. Cependant, nous avons analysé le dossier présenté. Le plan de recrutement concerne essentiellement des cadres, puisque vingt et un des vingt-sept postes créés sont des postes de catégorie A. Nous ne pensons pas que ce plan de recrutement nous donne les moyens d'atteindre l'objectif de maintenir l'efficacité et la proximité du service public rendu aux Valdoisiens par le Département. Pour atteindre cet objectif, certes renforcer les services à travers des recrutements de nouveaux cadres peut être utile. Mais, il ne faut pas avoir une vision qui soit uniquement centrée sur un renforcement de l'encadrement. Il faut des agents de terrain au contact des Valdoisiennes et des Valdoisiens. Vous le savez bien, dans un certain nombre de nos services, notamment les services sur les territoires, nous avons des postes qui restent non pourvus, nous avons des postes qui ne sont pas très attractifs. Je pense notamment à tout le secteur social qui reste un secteur extrêmement difficile.

C'est aussi en recrutant des agents de terrain, en revalorisant les régimes indemnitaires sur les métiers en tension, en améliorant les conditions de travail des agents sur le terrain, à travers un dialogue social apaisé, et en procédant à des recrutements parmi toutes les catégories qu'on obtiendra un objectif d'amélioration des services publics départementaux. Donc, véritablement, le plan que vous présentez est un plan de renforcement des RH, c'est son nom. Ce plan paraît extrêmement déséquilibré ou, en tout cas, incomplet.

Déséquilibré, parce que s'il y a des besoins de renforcement des cadres, c'est très bien, mais aujourd'hui, on ne se concentre que là-dessus et je pense qu'on rate l'objectif, raison pour laquelle notre groupe, après avoir analysé le rapport en détail et vous avoir écouté avec attention, a décidé de voter contre ce plan et vous demande de revoir la copie. Nous changerons peut-être de position à l'avenir, si la copie est complétée et en tout cas largement revue.

Madame SCOLAN

J'avais imaginé que vous alliez me poser cette question. En première lecture, ce qui apparaît est l'augmentation seulement dédiée à la catégorie A. On part de l'idée qu'il faut commencer par là pour ensuite décliner sur les territoires. Donc, bien sûr, c'est une première délibération, il y en a d'autres qui arriveront. Elles sont justement en discussion avec les Organisations syndicales et elles reprennent ce que vous avez dit, notamment la revalorisation des régimes indemnitaires, dans la mesure où on sait très bien que pour recruter et être compétitif sur certains métiers en tension, il y a des besoins de revalorisation. Tout cela ne fait pas en quinze jours ou trois semaines, cela se fait sur la durée et en concertation. Je remercie tous les DGA qui ont travaillé avec notre nouveau Directeur Général des Services (DGS) pour aller très très vite et recruter les besoins au niveau de ces catégories A. Ils ont montré leur efficacité, parce qu'il faut quand même rappeler que Monsieur LACHAUD n'est présent que depuis deux mois. Le besoin était ressenti au plus haut. Maintenant, nous allons travailler les autres catégories.

Madame CAVECCHI

On remettra ce sujet au niveau du Conseil départemental et de nos votes.

Monsieur SABOURET

J'entends ce que vous dites. Effectivement, il faut prendre les problèmes par un bout. On choisit le bout par lequel on prend une question. Là, on nous présente un plan de renforcement des RH, dont le bout par lequel on commence est le sommet. Vous dites qu'il y aura des suites.

On peut aussi se heurter à des difficultés et des disponibilités budgétaires, qui ne seront pas là, parce que, en recrutant et en mettant un plan de RH, ce sont des crédits qui sont reconduits chaque année. Donc, c'est en base et on doit prévoir une augmentation du budget à hauteur des efforts que l'on fait sur les recrutements. Nous avons une crainte, parce que nous avons vu comment les choses se sont passées sur les dernières années, où on a eu tendance à regrouper les services, à fermer des structures et donc à éloigner les Valdoisiens des services de proximité que le Département offrait. C'est vrai pour les circonscriptions d'action sociale, qui ont été fusionnées. Nous avons des familles sur le territoire, souvent celles le plus en difficulté, qui sont finalement plus éloignées des agents du Département que par le passé. Donc, nous avons beaucoup d'inquiétudes là-dessus. Se surajoute un problème d'attractivité sur certains métiers qui font que, même quand on a les disponibilités budgétaires, on a des postes vacants en grand nombre ou une rotation sur les postes qui est excessive et qui empêche finalement le suivi et le travail efficace sur le terrain auprès de nos publics.

Nous pensons que ce n'est pas la bonne méthode. Donc, soit on propose un plan global et on nous indique où seront portés les efforts. Mais, on sait très bien qu'il y a des contraintes budgétaires fortes et une évolution dans le temps qui font que la deuxième phase dont vous parlez est une idée lancée. On veut bien vous croire sur votre intention, mais nous votons sur des actes et pas sur des intentions. Donc, nous maintiendrons notre vote contre cette délibération.

Madame SCOLAN

Je voudrais juste remettre dans le contexte avec un petit peu d'histoire. Je suis élue depuis 2015. Pendant le mandat précédent, on a observé de gros efforts faits sur la DRH.

Compte tenu de la situation financière de la collectivité territoriale, il a fallu retravailler sur la question des finances et essayer de dégager des finances pour pouvoir ensuite, dans le cadre d'un nouveau mandat, d'un nouveau programme et de nouveaux élus se relancer sur des plans pluriannuels d'investissements et aller dans l'action. Pour cela, d'une certaine façon, on a besoin de personnes de qualité qui peuvent aussi penser l'organisation de ces actions pour entrer dans la concrétisation. Ensuite, on déclinera par pôle les besoins, où il y aura des manques.

Nous sommes tout à fait conscients que la situation peut être compliquée sur le terrain, elle n'est pas due seulement au manque de personnel, c'est aussi la société avec la fin de la crise, enfin on l'espère, qui n'a pas arrangé les choses. Donc, on est dans un contexte qui est de toute façon compliqué. Il faut entendre ces difficultés et on a besoin encore d'un petit peu de temps pour mesurer les besoins à long terme. C'est le travail qui est en train d'être mené et qui va prendre un peu plus de temps que celui que vous proposez aujourd'hui. C'est pour cela qu'on commence par cette première délibération sur un plus vaste programme.

Madame CAVECCHI

Merci Madame SCOLAN.

Donc, vous votez contre et nous votons pour.

Merci beaucoup.

IV. DESIGNATIONS

Madame CAVECCHI

Nous avons deux désignations.

Pour le Comité Régional de la Biodiversité, je vous propose Madame Céline VILLECOURT et Monsieur Alexandre PUEYO.

Pour l'Association Alliance Seine Escaut, au Bureau et au Comité de Direction, je vous propose Monsieur Philippe ROULEAU pour représenter le Département au sein de ses deux instances.

Pas de souci, j'imagine. Tout le monde est d'accord.

V. MOTION

Présentation d'une motion du Groupe des élus de gauche, socialiste et écologiste relative à la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité.

Madame CAVECCHI

Nous avons la motion. Logiquement, il faut la lire. Je vous propose que nous la re-discution en Commission, mais je vous laisse la lire, si vous le souhaitez.

Monsieur BERTOLINI

Je ne comptais pas la lire en entier, mais propose simplement d'insister sur les points principaux.

Je vous invite à un peu d'attention pour cette motion qui sort peut-être de la gestion quotidienne, mais qui est structurante pour définir notre politique dans les années à venir, en ce qui concerne le réchauffement climatique.

Tout d'abord, nous constatons que le changement climatique, nous le vivons déjà aujourd'hui dans le Val d'Oise, il est sous nos yeux. Je vais donner quelques chiffres.

Par exemple, l'hiver dernier, savez-vous combien de jours de gelée il y a eu, donc des températures négatives ? En décembre dernier, aucun ; en janvier dernier, aucun ; en février, il y a eu six jours, parce qu'il y a eu une petite vague de froid. Est-ce une saison normale ? Pour moi, c'est non.

Je rappellerai aussi un autre dérèglement climatique : les crues tout à fait atypiques de l'Oise que nous avons eues cet été en juillet et qui ont posé des problèmes nouveaux pour les gérer. Encore une fois, est-ce normal par rapport à ce qui s'est passé jusqu'à maintenant ? Non.

Donc, le dérèglement climatique est vraiment quelque chose que nous vivons déjà aujourd'hui dans le Val d'Oise et il y a donc urgence à réagir. Vis-à-vis de l'action, il y a aussi quelques bonnes nouvelles. Globalement, les scientifiques nous disent qu'il est encore temps par des actions rapides, ambitieuses de rester sur une trajectoire mondiale qui permette de rester dans un réchauffement maîtrisé.

C'est l'objectif de 1,5 ou 2 degrés qu'on vise pour 2100. L'autre bonne nouvelle est que, au niveau local, nous pouvons faire beaucoup de choses, parce que beaucoup de nos émissions dépendent de nos comportements au quotidien.

Par exemple, pour le Département, nous avons tout un parc de logements sociaux que l'on doit rénover et on peut en profiter pour améliorer l'isolation thermique.

Nous pouvons agir sur l'infrastructure pour permettre la recharge des véhicules électriques et transformer notre flotte en nous équipant de véhicules électriques. Il y a bien sûr aussi tout ce qui est mobilité douce qui permet d'avoir des déplacements à faible émission de CO2. Ce sont des exemples, mais nous avons des leviers, que nous pouvons mettre en œuvre tout de suite, sans attendre des décisions internationales. On voit que la COP de Glasgow ne permet pas de faire avancer les choses très rapidement. Je rappelle aussi que devons agir sans attendre ce que demande l'Etat, parce qu'on voit qu'il s'est déjà fait épingleur par le Conseil d'Etat pour inaction climatique et pour ne pas respecter ses engagements vis-à-vis des objectifs de 2030.

Nous pouvons agir tout de suite et c'est le sens de cette motion. Agissons vite et fort dans le Département, à la mesure de nos moyens. Nous proposons deux objectifs :

- premièrement de déclarer solennellement l'urgence climatique dans le Département pour bien montrer l'importance de ce thème ;
- deuxièmement d'élaborer un plan d'action qui soit chiffré avec des objectifs qui permettent de suivre ce que l'on peut faire à un horizon 2030 et qui permettent de montrer les progrès que l'on fait. Ces objectifs doivent être en phase avec des objectifs plus généraux, nationaux ou internationaux.

Donc, si j'ai un vœu à faire sur ce sujet, j'aimerais qu'on puisse dire, dans cinq ans, que le Val d'Oise est un Département qui soit le champion de la lutte contre le réchauffement climatique. J'aimerais que vous partagiez avec moi cette ambition.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup de cette explication claire.

Je vous propose que cette motion soit discutée dans la Commission de Madame VILLECOURT et de Monsieur ROULEAU, puisqu'elle concerne aussi les modes de déplacements, et que vous puissiez tous les deux animer cette Commission. Il y a beaucoup de choses que l'on fait déjà, que l'on a amorcées, sur lesquelles on avance. Donc, il y aura des choses à dire.

Je voulais vous remercier de votre patience. Désolée encore de ce grand retard, mais c'est très rare.

Merci beaucoup. Je vous souhaite une bonne fin de journée.

Fin de la séance à 13 h 35.